

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MME NICOLE BRODEUR, Présidente**
 Mme NADJA RAPHAËL, Commissaire
 M. JOSHUA WOLFE, Commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'AVENIR DU SECTEUR PIERREFONDS-OUEST**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 9 juin 2017 à 13 h
Westview Bible Church
17 789 boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 9 JUIN 2017	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MME MICHELLE LAHAIE.....	3
MME MARIE-ÈVE ROY	7
MME ALISON HACKNEY	27
M. JÉRÔME DUPRAS.....	37
M. ÉRIC ALAN-CALDWELL ET ANDRÉANNE MALTAIS-TREMBLAY, Projet Montréal	47
M.. GARY SPILLER	57

RECTIFICATION

M. PIERRE LEGENDRE	67
M. ÉRIC MASSIE	69

FIN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

**SÉANCE DU 9 JUIN 2017
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Good Afternoon. On s'excuse pour le petit contretemps, mais j'allais dire la circulation oblige. I'm sorry for being late.

10

Je me nomme Nicole Brodeur. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confiée la présidence de cette commission.

15

Mes collègues, Nadja Raphaël et Josh Wolfe, se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de la consultation publique sur l'Avenir du secteur Pierrefonds-Ouest.

Nous sommes secondés par Stéphanie Wells qui est secrétaire de commission et analyste.

20

Cette séance se déroulera en français, mais ceux et celles d'entre vous qui le souhaitent peuvent s'exprimer en anglais auprès de la commission.

This meeting will be conducted in French but anyone who will prefer to address the Commission in English may do so.

25

Nous accueillons cet après-midi les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour exprimer leurs opinions sur l'Avenir du secteur Pierrefonds-Ouest. Cette deuxième phase de la consultation se déroule entre les citoyens et la commission. Les représentants de la Ville ne participent pas aux échanges.

30

En raison des importantes inondations qui ont eu lieu au nord-ouest de Montréal, la programmation initiale des séances d'audition des opinions prévues à la Mairie de Pierrefonds ont été modifiées. Trois séances d'auditions d'opinions ont eu lieu au bureau de l'Office de consultation publique au centre-ville le lundi, 15 mai, en après-midi et en soirée ainsi que le jeudi 18 mai en soirée pour les participants qui ont désiré le faire.

35

La commission a repris le 29 mai les séances d'audition à Pierrefonds même, à l'Église où nous sommes en ce moment au Westview Bible. Deux d'entre elles ont eu lieu le 29 mai en l'après-midi et en soirée, une autre le 31 mai, lundi le 6 juin et aujourd'hui le 9 juin et c'est la dernière séance d'auditions pour cette commission.

40

45 La commission tient à exprimer sa solidarité auprès de tous les concitoyens et les concitoyennes dont la vie a été perturbée par les inondations. Nous sommes très sensibles aux difficultés de toutes natures auxquelles ils ont été confrontés et continuerons de l'être de même que ça le sera pendant les prochains mois.

Nous aurons entendu à la fin de cette journée une centaine de citoyens ou de représentants d'organismes.

50 La commission a également reçu plus de cent quatre-vingt-quatre (184) mémoires additionnels dont les auteurs ont préféré s'en tenir à une présentation écrite.

55 Je vous rappelle que les consultations de l'Office reposent sur le principe suivant lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

60 Nos consultations se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie.

Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun, soient dix minutes environ pour présenter l'opinion et dix minutes pour échanger avec les commissaires.

65 Je voudrais aussi rappeler à ceux et celles qui ont déposé un mémoire que nous l'avons lu attentivement. C'est pourquoi je vous invite à le présenter de façon succincte de sorte que nous ayons plus de temps pour échanger avec vous.

70 L'ensemble des mémoires sera rendu public sur le site Internet de l'Office lundi prochain et la commission se termine en fin de journée, ce qui veut dire que, à 5 h, il ne sera plus possible d'ajouter de la documentation sur le site Internet de l'Office.

75 Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information, des opinions et des mémoires.

Compte tenu de la quantité importante d'opinions verbales et écrites que nous avons à traiter et à analyser, nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport en septembre plutôt qu'en juillet comme ça avait été annoncé plus tôt.

80 C'est la présidente de l'Office qui remettra le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu

public dans les quinze jours suivant son dépôt. Les décisions relatives au projet comme je l'ai mentionné appartiennent aux élus.

85 Vous noterez la présence parmi nous d'une sténographe, madame Cindy Lavertu, d'un responsable à la sonorisation, monsieur Thomas Gentilhomme. Comme pour la première partie de la consultation, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré et tous les documents qui sont cités sont aussi déposés sur le site Internet de l'Office. La transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site Internet de l'Office dans une semaine environ.

90 Je tiens aussi à mentionner que la commission est soutenue dans son travail par monsieur Gilles Vézina, qui est attaché de recherche et de documentation à l'Office, par madame Brunelle-Amélie Bourque qui est chargée de logistique et de communication, par madame Annick Pouliot responsable des communications et de la logistique.

95 La séance de cet après-midi se terminera vers 17 h, si tout se déroule comme prévu. Nous prendrons une pause de quinze minutes à mi-parcours.

100 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui sont irrecevables.

105 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus cet après-midi, les représentants de la Ville pourraient utiliser leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agit bien entendu de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

110 J'invite maintenant madame Michelle Lahaie à venir ici à l'avant présenter son mémoire.

Bonjour Madame.

MME MICHELLE LAHAIE :

115 Je vais prendre un petit verre d'eau.

LA PRÉSIDENTE :

120 Je vous en prie, prenez votre temps.

MME MICHELLE LAHAIE :

Bonjour.

125

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Madame.

130

MME MICHELLE LAHAIE :

J'apprécie cette opportunité de m'exprimer sur ce sujet de l'Avenir du secteur Pierrefonds-Ouest étant donné un projet d'y construire 5 500 habitations, entre autres.

135

Une documentation importante mise à notre disposition sur votre site m'a captivée plusieurs heures. J'y vois un désir de transparence et d'implication de toutes les parties prenantes nous incluant, nous les citoyens, à condition que, au-delà de vos recommandations, les décisions ne soient déjà prises - ce que j'ai constaté souvent jusqu'à maintenant, dans les consultations publiques proposées dans mon arrondissement.

140

Merci d'être à l'écoute.

145

Je veux vous exprimer ma conviction qu'il est nécessaire et même vital de conserver en entier l'espace naturel de 385 hectares qui reste dans Pierrefonds Ouest, secteur de L'Anse-à-l'Orme.

150

Certaines de mes raisons : pour une qualité de vie, le maintien d'une biodiversité riche, unique et parfois souvent fragilisée, puis un cadeau inestimable à laisser à ceux qui nous survivront.

155

Une qualité de vie : ceci est la première valeur à considérer; conserver une qualité d'air déjà fragilisée par un développement urbain dense à Montréal; améliorer la qualité des eaux environnantes dont celle de la Rivière-à-l'Orme, déjà polluée, et qu'un développement immobilier aussi important contribuerait certainement à en accentuer la dégradation; conserver un endroit paisible, calme et assez important en superficie pour en ressentir les bienfaits, ce dont nous avons tous tant besoin pour notre équilibre physique et psychique.

160

Le maintien d'une biodiversité riche, unique et parfois très fragile. J'ai lu plusieurs rapports à ce sujet sur votre site. L'unanimité sur la valeur exceptionnelle de ce site me fait décider que la totalité de ce territoire irremplaçable et unique, unique aussi dans le sens que c'est le seul grand

espace naturel qui reste sur l'Île de Montréal, doit être conservé tel quel et protégé des appâts du gain de quelques promoteurs immobiliers, compagnies ou individus qui n'y voient peut-être que leur profit.

165

Ici, j'ai un petit bémol, je crois que c'est à toute la société d'aller vers un projet de société dont la première valeur serait la qualité de vie et qui surpasserait cette première valeur ici que je considère de la croissance économique à tout prix et du profit à tout prix, d'après moi c'est ça la première valeur qui est véhiculée, mais je trouve important qu'on change de voie.

170

Un cadeau inestimable à laisser en héritage. Actuellement, j'ai trois enfants et neuf petits-enfants qui gravitent autour de moi. Je crois en la vie et de quoi le vivant a-t-il absolument besoin pour se maintenir en vie? De l'air à respirer, de l'eau, de la nourriture; tout le reste vient s'y rajouter.

175

Si les éléments de base n'y sont pas, pas de vie ou si elles sont de mauvaise qualité, les maladies physiques et mentales apparaissent. N'est-ce pas un de nos plus grands défis actuellement : promouvoir une santé physique et mentale optimum pour jouir de cette vie si précieuse qui nous est donnée?

180

Améliorer maintenant et laisser à ceux qui nous survivront de l'air et de l'eau plus purs, une nourriture plus saine en cultivant bio et localement. C'est un choix en ce sens que nous pouvons faire maintenant en sauvegardant cette partie de territoire encore intouchée.

185

Conclusion. - Le Mont-Royal, au début du 20e siècle, a été l'objet de groupes visionnaires qui ont défendu son patrimoine naturel inestimable au cours des ans. Qui n'est pas fier de cette sauvegarde de la nature en ville, « la Montagne » affectueusement appelée ainsi, qui nous offre sa biodiversité et ses grands espaces pour se régénérer, faire de l'exercice, se recueillir dans un coin tranquille, et cetera.

190

Ainsi, ce secteur naturel qui se trouve dans l'ouest de Pierrefonds doit être conservé et fera partie des 10% d'espaces naturels à être protégés. Tous les citoyens de l'Agglomération en seront bientôt fiers et reconnaissants pour la qualité de vie que cela leur procurera, première valeur à tenir compte lors de décisions à prendre, en tout temps. Michelle Lahaie.

195

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

200

Merci Madame. On aurait peut-être une question ou deux à vous poser.

MME MICHELLE LAHAIE :

Oui.

205

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

Vous parlez de culture bio, comment cette activité s'intégrerait dans l'espace à conserver?

210

MME MICHELLE LAHAIE :

Hé, Madame. Il y a des terrains en friche et puis il y a beaucoup d'espaces pour cultiver bio étant donné que ces terres-là non jamais été, bien pas jamais mais anciennement étaient cultivées mais étaient cultivées naturellement. Puis aujourd'hui ça serait juste d'aménager les coins les plus propices. Puis, il y a un grand, grand, grand potentiel pour ça.

215

LA PRÉSIDENTE :

Qui serait responsable de, pratiquement, comment ça se passerait? C'est-à-dire que vous proposez que les propriétaires des terres fassent ça ou quoi?

220

MME MICHELLE LAHAIE :

Bien actuellement, je crois que c'est plutôt des spéculateurs ou des développeurs qui ont ces terrains-là.

225

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

230

MME MICHELLE LAHAIE :

Il faudrait que ce soit une volonté politique de nos élus d'acquérir ces terrains-là, puis ensuite de gérer l'ensemble en impliquant les citoyens parce que quand vous avez fait une rencontre un moment donné à la Polyvalente de Pierrefonds, compréhensif.

235

LA PRÉSIDENTE :

Au début.

240

MME MICHELLE LAHAIE :

245 Puis j'ai beaucoup aimé ça. On était appelé à donner des suggestions. Puis là, ça, ça m'a donné le goût que si ça c'était un grand parc, moi, je m'impliquerais. Je ne sais pas qu'est-ce que je ferais, là, mais je suis sûre que je trouverais quelque chose à faire.

LA PRÉSIDENTE :

250 Vous auriez des suggestions?

MME MICHELLE LAHAIE :

255 Ah, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

260 O.K. Ça va aller. On vous remercie beaucoup Madame d'avoir pris le temps de mettre vos idées sur papier.

MME MICHELLE LAHAIE :

265 C'est important. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Marie-Ève Roy.

MME MARIE-ÈVE ROY :

270 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

275 Bonjour Madame. Moi je m'appelle Marie-Ève Roy. Je viens présenter un peu l'étude qui a été faite de l'évaluation écologique sur le territoire de Pierrefonds-Ouest. Donc vous allez pouvoir voir les diapositives un peu de l'étude qui a été faite.

280 Donc, l'étude elle a été commandée par la Fondation David Suzuki et nous, on est des, bien moi je suis une professionnelle de recherche à l'UQO, je suis accompagnée par des biologistes...

LA PRÉSIDENTE :

UQO c'est quelle université?

285

MME MARIE-ÈVE ROY :

L'Université du Québec en Outaouais.

290

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

MME MARIE-ÈVE ROY :

295

Oui. Donc, voilà. Premièrement pourquoi faire des évaluations écologiques autres que des fois il y a déjà des évaluations qui sont faites par les promoteurs. Donc, en fait, c'est très important de choisir le type d'évaluation écologique à faire et d'évaluer plusieurs choses en profondeur surtout dans des territoires comme ça.

300

Donc, on a besoin de réflexion approfondie quand on regarde les territoires sur leur biodiversité. Par exemple, dans les méthodes classiques d'évaluation écologique, on ne considère pas toujours l'emplacement, si c'est à Montréal ou si c'est dans le Parc de la Vérendrye, un secteur va avoir une valeur différente par exemple ici là à Montréal, on peut voir que dans l'ouest de l'île les secteurs en bleu vert, c'est des secteurs là où est-ce qu'on voit que c'est moins chaud donc les forêts ont un effet très important sur le réchauffement, le climat.

305

Et aussi, il y a beaucoup de plantes par exemple, ici on a un petit carex qui est présenté, qui sont très spécifiques, c'est très difficile à l'identifier parfois c'est des espèces très rares, parfois non et la différence entre deux peut être extrêmement difficile.

310

Donc si on ne prend pas le temps d'avoir des botanistes ou des experts sur le terrain, il se peut très probablement qu'on passe à côté de plusieurs espèces à statut. Donc, notamment dans le territoire de Pierrefonds où il y a un sol, un écosystème qui est particulier, qui demande des connaissances approfondies des plantes.

315

Donc, c'est un peu qu'est-ce qu'on a fait, la faune et la flore, on est allé voir sur le terrain. Évidemment, on a eu seulement, on n'a pas eu beaucoup de chance d'aller sur le terrain parce qu'on nous a demandé de ne plus se présenter donc on a juste eu le temps de faire quelques inventaires. Mais dans ces quelques inventaires-là, restreints, on a quand même trouvé plusieurs

320

choses. Mais après on nous a demandé de ne plus se présenter sur le territoire.

325 Donc, ici, je présente un peu le territoire, c'est sûr qu'il y a des friches, c'est ce qui est un peu plus en pâle et puis en vert il y a aussi des forêts un peu plus vieilles, puis c'est entouré aussi de forêts matures.

330 Donc, les différents milieux ont été inventoriés pour voir l'importance des plantes et de la faune. On a trouvé beaucoup de régénération en caryer ovale qui est une espèce à statut dans les friches ainsi que du micocoulier, du noyer cendré donc des plantes d'intérêt.

C'est aussi un territoire, là on ne voit pas très bien mais où est-ce qu'il y a plusieurs, les petits points en vert, c'est des espèces d'amphibiens reptiles qui ont été observés.

335 Donc, c'est comme un territoire qui permet de la connectivité de différentes espèces qui ont besoin de passer par là.

340 Ici, là, ça dit un peu tout. Alors en noir c'est la zone d'étude et il y a des zones qu'on n'a pas eu le temps d'inventorier, mais dans ceux qu'on a eu le temps d'inventorier, les plantes menacées, vulnérables, ou les espèces fauniques menacées ou vulnérables observées par exemple, des oiseaux nicheurs qui sont des espèces menacées.

345 On a fait des petites illustrations pour voir ils sont où et puis il y en a pratiquement partout, autant dans les friches que dans la forêt, même où les milieux humides donc il est très difficile de zoner un endroit plus propice au développement puisqu'il y avait soit si ce n'était pas des plantes c'était des oiseaux ou c'était des amphibiens reptiles.

350 Donc un peu partout sur le territoire, on a observé, je mets des photos, il y a une salamandre complexe de Jefferson qu'on avait, je n'avais jamais vu ça de ma vie, plusieurs autres espèces, des érables noires, la couleuvre brune en abondance, le goglu des prés où il y avait plus de 19 couples nicheurs qui ont été observés.

355 Et puis pour plusieurs espèces par exemple ici, je vous montre la tortue géographique. On voit sur le tronc, il n'y en a pas juste une là, sur juste un tronc, en se promenant, on peut en voir une dizaine. Donc, c'est aussi une espèce à statut. Puis il y avait une abondance de ces espèces-là, donc ce n'est pas seulement une ou deux occurrences comme ça, c'est vraiment une abondance d'espèces menacées qui sont très vulnérables aussi.

360 Donc, je vous ai fait juste des petits tableaux pour montrer ça c'est des amphibiens reptiles à statut, des oiseaux à statut qui ont été observés.

Donc, les gros constats c'est ça. Plusieurs espèces fauniques et floristiques à statut. Donc, je ne vous les nommerai pas tous mais il y en a beaucoup.

365 Pour les plantes par exemple, je vais vous donner l'exemple de l'aigremoine pubescente, c'est peut-être la plus grosse population connue dans la province.

370 Et puis, il y avait aussi la sanicle du Canada qui est une plante qu'on croyait disparue de la région de Montréal qui aurait moins de cinq occurrences de population au Québec. Donc, c'est des espèces qui sont très très menacées où c'est un habitat vraiment important pour ces espèces-là et c'est ça, ils sont des espèces vulnérables à statut.

375 Un petit mot sur les milieux humides. Il y a beaucoup de milieux humides même dans la zone de développement prévue de différentes superficies. On pouvait y voir plusieurs espèces ici il y a des sarcelles, plusieurs espèces de canards et ces milieux-là ont une importance, par exemple, au niveau du Bassin Versant. Donc, l'effet anticipé du développement avait été considéré que le débit pouvait atteindre 45 mètres cubes/seconde. Ça peut être un gros débit par rapport à la rivière qui ne peut en ce moment qu'évacuer 10 mètres cubes/seconde.

380 Donc, les risques d'inondation, les risques aussi pour les espèces comme la Véronique mouron d'eau et la tortue qui sont dans la rivière, ça leur cause des risques à cause de ces inondations, le débit qui va être changé.

385 Et, j'ai cherché beaucoup d'informations au niveau du Bassin Versant de l'équilibre, des inondations, du ruissellement puis je n'ai pas trouvé d'information satisfaisante concernant en fait plusieurs questionnements sur la qualité de l'eau, le débit, le drainage donc j'ai trouvé quelques brides d'information mais là, je ne vous fais pas lire tout ça mais c'est des exemples de questions qui nous viennent en tête quand on lit le rapport pour essayer de voir bien comment est-ce que le débit va être conservé dans la rivière. Donc comment les risques vont être atténués. Il y a plein de questions qui restent en suspens.

390 J'ai trouvé qu'il manquait beaucoup d'informations pour pouvoir statuer sur le rôle du développement par rapport au niveau hydrique.

395 Aussi, on voit la grosseur de la superficie donc son importance pour la connectivité au niveau du paysage, donc comment les espèces vont continuer à pouvoir se propager.

Aussi la Rivière-des-Prairies et la Rivière-à-l'Orme qui sont tout juste à côté.

400 Puis je terminerais en disant qu'il y a beaucoup de milieux, par exemple les milieux friches

405 ouverts, qui sont quand même importants mais si ce n'est pas des grandes forêts pour la faune
notamment et la flore. Donc la sturnelle ou plusieurs autres espèces, les hirondelles, vont utiliser
ces milieux même si ce n'est pas des grandes forêts. Ça c'est un petit exemple de plusieurs
espèces qui aiment ces milieux ouverts, la qualité des milieux humides qui a aussi plusieurs
espèces et les milieux forestiers. Donc, où on retrouve aussi maintes espèces d'intérêt.

410 Puis, le territoire de Pierrefonds, c'est un amalgame de milieux humides, de friches et de
forêts. Ce qui fait qu'il y a possiblement - et avec un sol particulier, ce qui fait qu'il y a beaucoup
d'espèces d'intérêt puis aussi une grande biodiversité.

415 Donc, quand on parle de développement durable, bien, on voit un peu social, économie,
environnement. Mon point de vue c'est, là-dessus, c'est qu'on gruge toujours un peu le côté
environnement parce que dans le temps, ce n'est pas prévu dans le temps, t'sais, on fait du social
économie mais si on regarde avec le temps, on se rend compte souvent que le développement va
prendre le dessus. Juste par exemple ici, Montréal 1966, Montréal 2011, oui, quand on fait un
développement, on dit on va protéger un petit secteur, on va développer un petit secteur, mais
quand on continue à faire ça d'année en année, finalement, il faut qu'il y ait un consensus à long
terme.

420 Si on veut protéger le 10%, il faut s'engager aujourd'hui parce que sinon un projet après un
autre projet, on finit par toujours en garder un petit peu en développer mais à long terme, on dirait
que le développement prend le dessus sur la biodiversité qu'il n'y a pas de sous pour parler non
plus, très peu de sous là pour les études de biodiversité qui permettent de protéger ces endroits-là
par rapport au développement.

430 Donc, ça je termine avec une déclaration de l'Office des Nations-Unies sur la biodiversité qui
a été envoyée au Maire de Montréal. J'ai une copie ici qui dit entre autres que « qu'il a trouvé que
c'était une bonne étude sur la biodiversité et qu'il trouvait que l'étude faite à Pierrefonds devrait
avoir un impact important pour le processus de décision sur le territoire de Pierrefonds. Là j'ai des
copies si vous voulez voir.

435 Voilà. Fait qu'en gros, les recommandations bien c'est de conserver les secteurs où il y a la
faune et la flore à risque. Dans ce cas-ci, il y a plusieurs secteurs qui couvraient une bonne partie
du territoire. Puis aussi de prendre en compte le régime hydrique, de faire attention à différents
facteurs qui dans le temps peuvent varier aussi comme les friches qui peuvent sembler de peu
d'intérêt, mais avec le temps aussi peuvent donner des forêts.

440 Donc, voir le développement d'un niveau spatial et temporel. Puis appliquer les règlements
en termes de protection de la biodiversité.

Donc voilà. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

445

Merci beaucoup de votre présentation. On n'a pas votre document, vous allez le laisser à madame Wells en partant.

MME MARIE-ÈVE ROY :

450

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

455

Il y a une carte que vous avez présentée, est-ce que vous êtes capable d'aller la chercher, c'est vers le milieu de votre présentation.

MME MARIE-ÈVE ROY :

460

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

465

Où entre autres, on voyait en vert les parties qui étaient, je pense qu'avant celle-ci.

MME MARIE-ÈVE ROY :

Celle-là?

470

LA PRÉSIDENTE :

Non.

MME MARIE-ÈVE ROY :

475

Avant celle-là?

LA PRÉSIDENTE :

480

Oui, avant, avant. Avant.

MME MARIE-ÈVE ROY :

Celle-là?

485

LA PRÉSIDENTE :

Avant celle-là?

490

MME MARIE-ÈVE ROY :

Il y en n'a pas d'autres.

LA PRÉSIDENTE :

495

Bon bien, alors celle-là.

MME MARIE-ÈVE ROY :

500

O.K. Celle-là ici.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

505

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui.

510

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ce qu'on voit en vert, c'est ce qui est là où il y a un couvert forestier.

MME MARIE-ÈVE ROY :

515

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

520

Il y a du vert plus pâle puis du vert, c'est ça le vert pâle, c'est en friche puis le vert foncé

c'est là où il y a des arbres.

MME MARIE-ÈVE ROY :

525

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

530

Et les parties qui sont en gris, enfin nous on voit ça en gris.

MME MARIE-ÈVE ROY :

535

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Ici ou beige. Enfin.

540

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

545

Ça qu'est-ce que c'est ça? C'est des champs?

MME MARIE-ÈVE ROY :

550

C'est les champs.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

555

MME MARIE-ÈVE ROY :

C'est des champs, donc il y a aussi différents milieux humides dans ces champs-là.

560

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Écoutez.

565

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui.

570

LA PRÉSIDENTE :

On est allé se promener alors O.K.

MME MARIE-ÈVE ROY :

575

Oui. C'est ça c'est les champs.

LA PRÉSIDENTE :

580

Alors ça c'est, je voulais simplement faire préciser des choses sur cette question-là.

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui.

585

LA PRÉSIDENTE :

La deuxième question vous le disiez tout à l'heure en fin d'intervention, pour les terres où il y a des champs là en ce moment, bon, vous indiquez entre autres que les friches peuvent devenir des forêts, évidemment force de se répandre, les arbres, mais qu'est-ce qui arrive des champs eux-mêmes? Les champs ça reste des champs à perpétuité ou quoi?

590

MME MARIE-ÈVE ROY :

Ah bien, non. Les champs deviennent des friches.

595

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

600

MME MARIE-ÈVE ROY :

605 Les friches deviennent des forêts. Ce qui est intéressant ici, on en a visité plusieurs champs et dans ces champs-là, il y a de la régénération intéressante par exemple des caryers ovales. Donc, c'est des champs avec un potentiel de devenir des friches intéressantes en termes d'écologie.

LA PRÉSIDENTE :

610 Oui.

MME MARIE-ÈVE ROY :

615 Il y a aussi, là on voit les forêts, le EFE qui est collé au sud. Donc, c'est la partie là où est-ce qu'on voit c'est Google Map, là on voit les arbres plus.

LA PRÉSIDENTE :

620 Là où c'est écrit « 792 ».

MME MARIE-ÈVE ROY :

625 Bien t'as C7 puis en-dessous de la zone de développement t'sais, on voit qu'il y a de la forêt.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

630 **MME MARIE-ÈVE ROY :**

Ça c'est des belles grandes forêts, c'est un EFE, un écosystème protégé, avec par exemple beaucoup d'érables noirs qui peuvent migrer vers le nord aussi.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Le nord. O.K.

640

MME MARIE-ÈVE ROY :

645 Donc, vous voyez un potentiel de régénération naturelle, c'est sûr pas d'ici 5, 10 ans, mais ces champs-là peuvent être recolonisés en friches et éventuellement en forêts sauf que ça va prendre du temps.

LA PRÉSIDENTE :

650 Ça ressemble à quoi le temps auquel vous pensez?

MME MARIE-ÈVE ROY :

655 Bien, avant d'avoir une vraie forêt ça va prendre au moins 70 ans, je dirais.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

660 **M. XAVIER FRANCOEUR :**

Un habitant en tant que tel intéressant pour la diversité.

MME MARIE-ÈVE ROY :

665 Mais, oui c'est vrai aussi que c'est quand même, bien ce que je présentais aussi c'est que c'est quand même un habitat où il y a beaucoup de diversité d'oiseaux par exemple qui ont besoin de ce type.

670 **LA PRÉSIDENTE :**

En haut, oui. Mais c'était plus au niveau de la forêt, du couvert.

MME MARIE-ÈVE ROY :

675 Oui. Les couverts.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

680 Mais moi, je voulais justement poser la question que je pense que vous avez répondu.

685 L'importance des champs, on a beaucoup de gens qui sont venus nous en parler des prairies humides mais dans les documents de la Ville, dans la législation provinciale que j'ai lue, on parle des milieux humides, on parle de la préservation des lieux d'hydrologie, mais c'est comme. O.K. Je vais poser une question à la fois.

Parlez-nous un petit peu de l'importance des champs pour les écosystèmes, les habitats. Vous avez mentionné que les oiseaux de proie, mais si vous pouvez continuer un peu plus sur ça?

690 **MME MARIE-ÈVE ROY :**

695 Ah bien, pas seulement les oiseaux de proie, plusieurs oiseaux qui sont champêtres, qui vont nicher au sol, la sturnelle, le goglu, les hirondelles vont aller chasser là. Donc, c'est comme une mosaïque, ça fait une mosaïque d'habitats qui fait que certaines espèces vont être présentes.

Il y a des espèces qui seraient moins présentes si c'était uniquement un couvert forestier par exemple.

700 **LE COMMISSAIRE WOLFE :**

Et le ministère de l'Environnement ne s'en occupe pas de ces habitats-là?

MME MARIE-ÈVE ROY :

705 Bien ces habitats là, par exemple, les champs si on prend la méthode typique d'évaluation écologique, ils n'ont pas une grande importance par rapport à une vieille forêt parce que la méthode classique d'évaluation des milieux s'intéresse à l'âge de la forêt. Si c'est une vieille forêt, ça va avoir beaucoup plus de poids qu'un champ par exemple. Donc, ça ne tient pas en compte l'importance que peut avoir les champs. Et, aussi si ces champs-là, ils se font très rares. C'est pour ça qu'on retrouve plusieurs espèces menacées.

710 Un champ qui est laissé comme ça avec une mosaïque de milieux humides et de champs qui ne sont pas développés sur ce type de sol-là, c'est très rare, c'est pour ça que les espèces qu'on retrouve en abondance sont concentrées à cet endroit-là.

715 **LE COMMISSAIRE WOLFE :**

Et la prochaine carte, je voulais vous poser une question là-dessus.

720

MME MARIE-ÈVE ROY :

Celle-là?

725

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Oui. Une de ces deux.

730

MME MARIE-ÈVE ROY :

O.K.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

735

Oui, ça c'est correct. Alors si je comprends, zone documentée, dans cette carte-là que vous allez nous laisser, vous identifiez les parties que vous n'avez pas repérées, vous identifiez les parties que vous avez pu...

740

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui. C'est ça.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

745

...sur le champ.

MME MARIE-ÈVE ROY :

750

Oui. C'est ça. Parce qu'on n'a pas pu faire toute la superficie, on a été interdit d'aller sur le territoire, fait qu'il y a des parties en hachurées t'sais, qu'on a malheureusement pas pu aller voir.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

755

Mais quand même vous avez constaté des espèces menacées ou à statut dans la partie que vous avez à développer que vous avez pu faire le sondage.

MME MARIE-ÈVE ROY :

760

Beaucoup oui. Beaucoup d'observations, on voit sur la carte, plein de zones.

LA PRÉSIDENTE :

Ad hoc là, quand vous parlez de hachuré?

765

MME MARIE-ÈVE ROY :

C'est en blanc, le quadrillé.

770

LA PRÉSIDENTE :

Avec un petit quadrillé là.

MME MARIE-ÈVE ROY :

775

Oui, eux autres là...

LA PRÉSIDENTE :

780

Ça vous n'avez pas pu aller là?

MME MARIE-ÈVE ROY :

On n'a pas eu le temps.

785

LA PRÉSIDENTE :

Mais partout ailleurs vous y êtes allés?

790

MME MARIE-ÈVE ROY :

Dans le milieu, on a eu le temps. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

795

Oui, c'est ça, parfait. O.K.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

800

Et vos photos, je reconnais les tortues, la classe, parce que nous avons visité mais vous

avez certaines photos, une photo est identifiée Wikipédia.

MME MARIE-ÈVE ROY :

805

Oui. Il y en a que ce n'est pas moi qui les avais prises comme photo.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

810

O.K. Mais si nous regardons ces photos-là...

MME MARIE-ÈVE ROY :

815

Oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Est-ce qu'elles ont été prises sur le terrain?

820

MME MARIE-ÈVE ROY :

825

Bien, la plupart oui. Donc la salamandre complexe de Jefferson, c'est moi qui l'ai prise sur le terrain, les caryers ovales, l'aigremoine, la sanicle c'est moi ou Patrick. Ceux que ce n'est pas moi, il y en a une qui vient de l'écomusée pour la couleuvre brune parce que malheureusement, les couleuvres brunes ça bougent puis je n'ai pas de photos. Bien j'en ai une, mais elle n'est pas très jolie.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

830

Je ne sais pas si vous pouvez nous envoyer séparément, si c'est votre...

MME MARIE-ÈVE ROY :

835

Ceux que ce n'est pas moi qui a pris dans la zone il y a les autres.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

840

Plus le contraire, les photos que vous avez prises.

MME MARIE-ÈVE ROY :

845 O.K. Oui. Sont presque toutes de moi, je pourrais enlever celles qui ne sont pas, les deux qui ne sont pas de moi ici.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

850 Oui. O.K. Oui, en effet toutes les photos qui sont impressionnantes, mais je voudrais savoir de vous.

MME MARIE-ÈVE ROY :

855 Ça, ça vient toutes de moi. S'il n'y a pas une référence, c'est moi qui les ai prises.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

O.K.

860 **MME MARIE-ÈVE ROY :**

Ou mes collègues avec qui je travaille. On était ensemble sur le terrain. Ce n'est peut-être pas moi qui ai pris la photo mais on était ensemble.

865 **LE COMMISSAIRE WOLFE :**

Oui, oui, c'est ça. C'est parce que ça fait partie de votre témoignage.

MME MARIE-ÈVE ROY :

870 Oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

875 Mais je veux comprendre votre témoignage étant...

MME MARIE-ÈVE ROY :

880 Oui. O.K.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Si vous pouvez faire ça.

885

MME MARIE-ÈVE ROY :

Donc, oui celles-là qui ne sont pas de moi, elles ont un petit écrit écomusée ou Wikipédia. Les autres c'est moi qui les ai prises.

890

LE COMMISSAIRE WOLFE :

O.K. Merci.

895

LA PRÉSIDENTE :

Développez donc un peu ce que vous avez mentionné en rapport avec le Bassin Versant, l'équilibre de circulation des eaux. Je m'excuse, mais je ne suis pas une biologiste ni une écologiste de formation.

900

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui. Bien, moi, je ne suis pas une hydrologue non plus.

905

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous en connaissez certainement plus que moi.

MME MARIE-ÈVE ROY :

910

Oui. Donc, en fait c'est qu'il y a plusieurs milieux humides sur le territoire. Je les ai mis un petit peu en bleu, il y en a des assez gros, soit que ça peut être des étangs vernaux, donc ça veut dire qui sont mouillés une partie de l'année mais qui s'assèchent une autre partie de l'année. Il y en a d'autres qui sont connectés à un réseau hydrique donc dans une des zones, il y avait des poissons.

915

LA PRÉSIDENTE :

Un réseau hydrique, ça veut dire quoi? C'est un ruisseau?

920

MME MARIE-ÈVE ROY :

Ça veut dire que le ruisseau est connecté jusqu'au fleuve par une rivière.

925

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

930

MME MARIE-ÈVE ROY :

Donc, on va y retrouver mettons des poissons dans ceux qui sont connectés. Dans d'autres zones de drainage, là c'est juste de l'eau qui s'accumule mais il n'y aura pas nécessairement de poissons. Donc, ça c'est par exemple dans les étangs vernaux.

935

On a pris de l'ADN là-dedans pour voir les espèces rares peut-être qu'il y a des rainettes, on ne le sait pas, là, fait qu'on va analyser ça. On n'a pas encore les données.

940

Donc les deux types ont une importance, mais c'est qu'il y a vraiment beaucoup de milieux humides dans ce secteur-là et en faisant les opérations de développement, ça soulève beaucoup de questions sur les eaux d'écoulement et le ruissellement.

945

Donc, s'il y a rien qui est fait par exemple pour le ruissellement, le débit des rivières va augmenter de beaucoup et les rivières ont une capacité limitée d'évacuer l'eau. Donc si c'est 10 mètres cubes/seconde que la Rivière-à-l'Orme, la Rivière-des-Prairies peuvent évacuer, la Rivière-des-Prairies je ne le sais pas c'est combien, mais Rivière-à-l'Orme c'est à peu près 10 mètres cubes/seconde.

950

Si on aménage, le ruissellement va être beaucoup plus intense, ça va remplir beaucoup plus rapidement la rivière et l'évacuation de l'eau. Donc, il pourrait avoir des impacts là au niveau des inondations, de la capacité des rivières à évacuer.

955

Puis ça, je ne suis pas une experte mais je pense qu'il faudrait vraiment que quelqu'un se pose la question puis qu'il arrive avec des données qui sont fiables par rapport à ça. Et ça c'est ce que je n'ai pas trouvé. C'est pour ça que j'ai soulevé plein de questions sur la qualité de l'eau, le drainage, et tout ça. Est-ce que le développement pourrait maintenir quelque chose où est-ce que vraiment ça causerait des problèmes au niveau hydrique et il y a tellement de questions qui sont soulevées et en tout cas en ce moment, je n'ai pas vu de réponse.

960

Je pense que c'est quelque chose qu'il faut vraiment se pencher avant de faire un

développement. Comment ça va affecter la région puis l'écoulement des eaux et la qualité de l'eau aussi, ce n'est pas juste l'écoulement, c'est la qualité des eaux. Ça peut être vraiment pollué l'eau de ruissellement.

965

Donc, c'est plusieurs questions là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

970

Moi, j'ai une question. Vous avez sans doute fait des travaux sur des zones de proximité entre des milieux qui sont conservés comme c'est le cas ici et des milieux qui sont en développement, comment ça se fait la transition? On ne va pas clôturer des forêts, comment se fait la cohabitation?

975

Quelles sont les conditions pour une cohabitation qui permet de préserver les espèces, la biodiversité, la connectivité?

MME MARIE-ÈVE ROY :

980

Bien si le massif forestier par exemple est trop petit ou devient de plus en plus entouré intensivement par exemple par des maisons, c'est sûr que là il va y avoir un effet de bordure avec possiblement des espèces envahissantes qui vont venir coloniser plus facilement et de l'ouverture de lumière aussi donc il se peut que la zone forestière en subisse les conséquences et par exemple les espèces exotiques envahissantes qui risquent fortement de rentrer dans la zone de conservation.

985

LA PRÉSIDENTE :

990

Avez-vous, en connaissance ou en expérience, en tête des développements qui sont faits à proximité de zones protégées puis qui sont des cas réussis?

MME MARIE-ÈVE ROY :

995

Je ne suis pas une experte là-dedans. Je ne pourrais pas vous dire si je connais un cas de réussite. Ce que je pense c'est que la grandeur de l'habitat protégé est vraiment importante puis en regardant quelques espèces et en sachant quelle grandeur de territoire ils ont besoin, bien, on voit qu'ils sont à la limite de ce qu'ils peuvent...

1000

LA PRÉSIDENTE :

À l'étroit?

1005

MME MARIE-ÈVE ROY :

Ils sont à l'étroit. Donc est-ce qu'ils peuvent aller vers une colonisation ou si c'est l'inverse, le développement qui va les amener à se rétrécir encore plus.

1010

Je n'ai pas d'exemple de cas réussi, mais je dirais que je pense que ça doit aller avec la superficie protégée. Si elle est suffisamment grande, si le territoire de conservation est suffisamment grand, j'imagine que ça l'a plus de chance de réussir mais dans ce cas-ci le territoire à conserver, il est déjà enclavé par d'autres constructions donc il est, selon moi, ce n'est pas très positif pour cet écosystème-là.

1015

LE COMMISSAIRE WOLFE :

J'ai une autre question de notre collègue, vous avez mentionné je crois qu'il y a aussi une particularité du type de sol, est-ce que vous pouvez donner un peu plus d'information là-dessus?

1020

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui. Donc le sol il y a des zones qui sont plus calcaires donc argileuses, les particules de sol sont plus fines si on veut et puis à cause du dépôt probablement dans l'histoire de la formation géologique de ce coin-là, ce qui fait qu'il y a plusieurs plantes comme l'herbe à puce qui va être très très abondante ou des plantes de milieux plus calcaires.

1025

Donc, avec les milieux humides, la forêt puis ce type de sol, je dirais un type plus calcaire, il y a plusieurs plantes rares qui aiment ce type de sol-là aussi.

1030

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Ce sont des plantes qui ont une reconnaissance au niveau provincial ou fédéral les plantes rares que vous avez mentionnées?

1035

MME MARIE-ÈVE ROY :

Oui. Il y en a qui préfèrent ce type de sol, oui.

1040

LE COMMISSAIRE WOLFE :

O.K. Merci.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Bien alors je vous remercie beaucoup Madame Roy.

1050

MME MARIE-ÈVE ROY :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1055

J'inviterais maintenant madame Alison Hackney s'il vous plaît. Est-ce que Madame, oui, vous êtes là?

MME ALISON HACKNEY :

1060

Oui, je suis là.

LA PRÉSIDENTE :

1065

Je vous en prie. Bonjour Madame.

MME ALISON HACKNEY :

Bonjour.

1070

LA PRÉSIDENTE :

Bienvenue.

1075

MME ALISON HACKNEY :

J'aimerais ajouter quelques remarques au sujet des champs. J'aimerais ajouter quelques remarques à ce que Madame Roy a dit. Les champs ont une très grande valeur écologique comme zone tampon. En effet, beaucoup d'espèces fauniques et floristiques peuvent être dérangées par la proximité des humains, les animaux domestiques, les espèces végétales envahissantes et pour

1080

cela, les champs ont une grande valeur écologique.

1085 Aussi nous avons vu que sur la photo la zone a une allure un peu rayée, c'est que les bandes et hedgerows entre les champs sont aussi un milieu naturel et même des corridors pour des espèces fauniques.

1090 So, I'm going to show you photographs of the area taken. I have provided geo location points for some of them and I can provide the coordinates for others.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1095 Could you tell us since we don't have the... right away, can you tell us which ones are taken in the zone that is like for development and which ones are taken in the conservation area?

MME ALISON HACKNEY :

1100 Yes. This is the zone of development, zone D, also zone D. L'arrondissement de l'Île-Bizard a adopté une résolution qui demande de mandater l'OCPM de prendre en considération la création d'une réserve de biodiversité sur la zone, les 385 hectares de Pierrefonds-Ouest.

1105 So that's in the zone of development, zone D, this is zone D and Marie-Ève Roy has, I think, given you the copy and referred to the letter by Mr. Braulio De Dias, the Chair of the Convention on Biodiversity.

1110 This is in the development zone, zone D. We would like to know, there are a lot of things that we don't know about the project as Michelle Lahaie mentioned, we would like more transparency. Mayor Beis referred to meetings that he had with the developers, he was quoted in The Gazette article of June 9th, 2015. We would like details about those meetings. We think that's pertinent.

1115 And I have asked Madame Wells to put on the OCPM's site the article from The Gazette, "*Developer intent on blocking access to studies*" because we think that the environmental impact study done for Héritage sur le Lac, would be very pertinent to this whole consultation and somebody in 2015 Martine Offed made another demande d'accès à l'information and did not get access to that study.

Héritage sur le Lac is, do you know where it is?

1120

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Yes.

1125

MME ALISON HACKNEY :

Yes, Okay. We also are concerned about the fact that the company for which David Cliche works, SMI, was in charge of at least two of the studies for the Ville de Montréal and at the same time, he was a registered lobbyist for the developers.

1130

So I think, you know, I think maybe scientific impartiality could be compromised but how do we know?

1135

We also know that the Grilli Company has links with the Giguère Family who has been disqualified from contracting for the Ville de Montréal for fraud and so we would like to have the links clarified and be aware because if there, you know, if the project goes ahead we suppose that they would be interested in building the streets and the infrastructure. We should just be aware of that.

1140

This huge new development, it's not in a vase close and it will affect all of us. Here we see this is not in the zone de développement. This is rue Lauzon which is near the mouth of the Anse-à-l'Orme River and it was taken around May, between May 9th, and May 20th and the two people you see walking are wearing hip waders so I carefully read the modeling studies which I also submitted to the commission and the fourth north-south artery that they propose to build in order to relieve traffic, well the engineers wrote: In 15 years will be back to the same place.

1145

For a \$50,000,000 investment, I think it's very jubious.

1150

The photograph here is looking south on Chemin de L'Anse-à-l'Orme from Senneville Road and Gouin Boulevard, so not in the zone de développement.

Rue Lauzon, once again that same modeling study predicts that the capacity of the new North/South artery which is supposed to make things better for motorists will actually be exceeded before they finish building all those homes and those people have moved in and started no, driving to work and so on.

1155

I hope this is evident to everyone that and not of course in the zone de développement but you can see that there's over a foot of water in this house in the basement. I have not seen any or heard of any provision for compensating for the water retaining capacity of the land to be

1160

1165 developed. I have not seen ideas or anything from Montreal or Pierrefonds or even Quebec about how to compensate for the land absorbing capacity, what will the increase risk of flooding be because as we heard from madame Roy, the Anse-à-l'Orme River has a limited capacity and if it floods again the way it did this spring where will all that water go.

1170 Finally, according to a document that I also sent to madame Wells and asked her to put it on the site, the land in the development zone was acquired for \$25,000,000 compared to the cost of lighting up the Jacques Cartier Bridge, it's relatively little.

1175 This photograph is in the field just East of the zone de développement but this is, it's on private land but I believe this is land that the developer has proposed to cede in exchange for being allowed to build. And I went a bit further South my kayak is heading, is pointing South towards woods number 3 and I couldn't go that much further but I couldn't walk there either.

Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

1180 C'est fini. Merci. Can I ask my questions in French?

MME ALISON HACKNEY :

1185 Of course.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1190 **MME ALISON HACKNEY :**

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1195 You could answer in English.

1200 Dans votre mémoire, votre mémoire porte beaucoup sur les transports, entre autres, et à la page 10 et notamment, c'est ça c'est dans vos recommandations, la troisième, vous recommandez entre autres un plan pour « a comprehensive plan to ease traffic congestion which does not involve

building more roads must be implemented » est-ce que vous pourriez développer un peu sur ce que vous avez en tête sous cette recommandation?

1205 Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour décongestionner le boulevard Gouin entre autres puis le Chemin de L'Anse-à-l'Orme?

MME ALISON HACKNEY :

1210 C'est une très bonne question et c'est certainement très complexe, mais je pense que la première chose à faire, ça serait de ne pas construire d'autres maisons là où il est difficile d'avoir un choix pour le transport.

1215 Donc, je pense qu'il serait bien de suivre les recommandations du Conseil régional de l'environnement qui ont proposé de construire, de développer dans les secteurs de Pierrefonds où il y a déjà accès facile au train. Par exemple, la rue du centre commercial qui a plusieurs petits centres d'achat un peu tristes et qui ont l'air à ne pas trop bien fonctionner, je crois que ce serait une place où nous pourrions développer davantageusement.

1220 Mais il faut vraiment changer de cap et ne plus construire là où il n'y a pas d'infrastructure, il faut faire une règle et dire on va faire tout ce qu'il faut pour pouvoir se conformer à l'idée que nous ne devons plus manger les espaces naturels.

1225 C'est de construire là où il y a déjà de l'infrastructure et déjà des choix en transport en commun.

1230 Je ne... ce n'est vraiment pas ma spécialité même si j'y ai songé beaucoup et entre autres, mais je pense qu'on pourrait avoir des incitatifs aux gens d'utiliser le transport public comme par exemple il y a une dizaine d'années, la Ville de Montréal a eu des audiences publiques sur la politique des transports je pense.

1235 Et j'ai présenté une proposition pour un autobus express, une ligne expresse sur l'autoroute 40 qui pourrait faire une boucle en-dessous du pont de l'Île-aux-Tourtes à Senneville et sûrement qu'il serait possible d'inciter les automobilistes même si je sais que les gens aiment beaucoup mieux prendre leur voiture mais est-ce qu'on peut rendre le stationnement beaucoup plus cher.

1240 Je ne veux pas punir ces gens-là, mais si les transports sont toujours développés en fonction de l'automobile, ça élimine les choix pour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

1245

LE COMMISSAIRE WOLFE :

You mentioned that you had requested, I'm referring to the environmental studies for Héritage sur le Lac, were these studies done before or after the project was built?

1250

MME ALISON HACKNEY :

As far as I know they were done before and I think in the newspaper article it says that the Town insisted on them. I'm not sure if I'm quoting it correctly or if I heard that somewhere else but my understanding is that they were done before and the Town has them and Suzan Caprien who went to court twice could not see them.

1255

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Okay. That was just a preamble question because in your written brief you talk about the quote "dead wetland" in the middle of a housing development, you're referring to the one in the lake in Héritage sur le Lac, it is our understanding from information we were given is that that was not planned to be a wetland.

1260

Do you have reason to believe that it was announced that that would be a functional wetland, a functional marsh?

1265

MME ALISON HACKNEY :

I've heard it referred to as a lake that residents enjoyed very much. As far as I know the definition of a lake is an ecosystem which includes life and you know plants, animals, food chains. I don't know what the intent was, I guess retention basement but I think it certainly makes me think about Madame Brodeur's question about examples of developments in harmony with nature and ecosystems because I would say that one is not and the pound, whatever you call it basin, to me is very depressing and dead looking. So I don't know what they intended for that but I don't think it turned out all that nicely.

1270

1275

LE COMMISSAIRE WOLFE :

On your second page of your brief, you have quotes in French about traffic « la capacité

1280

routière de l'étape 0 ne pourra supporter le développement de Pierrefonds ouest au-delà de 40 % ». I infer but I wanted to make sure that the source of these quotes is the modélisation report that you refer to on the previous page?

1285

MME ALISON HACKNEY :

Yes.

1290

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Okay.

1295

MME ALISON HACKNEY :

Yes.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1300

And that's the report that was placed on the OCPM web site at your request?

MME ALISON HACKNEY :

Yes.

1305

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Right and this was a modélisation that you used access to information to get to be able to see a copy?

1310

MME ALISON HACKNEY :

Well, it was actually Sue Stacho who managed to obtain a copy with some effort.

1315

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Right. Okay. Because the City has responded to say that that was a modelization of a previous version of the urban artery.

1320

I don't know if you had a chance to see that or do you have any comment in reaction to that?

MME ALISON HACKNEY :

1325 I sure do. My comment is, like we could do all kinds of models. They could do very many
models and they could model how many what a four-lane or a fine-lane boulevard would do to
correct traffic and maybe it would. But I think it's, the thing is that you could always make more
lanes for more traffic and that's why I didn't go on look at, I didn't bother going looking through
more, I'm sure they've done other modelisations because the idea they had in mind was to say:
1330 how can we make it possible for the cars to go smoothly and fast at morning rush hour in this kind
of development where everybody uses a car and that's the way people get around.

1335 And as I tried to explain in my answer to Madame Brodeur's previous question, if we don't
make a different model of development then we're always going to have more cars, there will be
less choice, there will be more cars and more cars and as many planners have pointed out and
notably Jeff Speck, he was in Montreal, he's a planner, I think he's a planner but anyway. More
boulevards, the traffic goes a bit smoother for a while and then there are more cars and so on, it's
kind of a vicious circle and I think I may have quoted that in my paper when I, I think that idea kind
of comes up, I referred to the boulevard Saint-Jean being relieved but it makes a domino effect
1340 cause the Boulevard Saint-Jean goes a bit, the traffic goes more easily and it's because it's gotten
worse on the furthest West Boulevard.

1345 It's a domino effect, they refer to that in the Étude de modélisation. So I would really like it if
the Ville de Montréal and all other planners would really accept the idea that to have a liveable city,
a liveable Communauté Métropolitaine de Montréal, we really have to stop having more cars and
more roads and more asphalt because doing more études de modélisation about how to get the
cars to move faster in the morning rush hour, it's a solution that makes the problem worst
eventually.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1350 Thank you. One last question from one bilingual to another, you've used the term hedgerows
several times and do you know the French equivalent because I don't think I've come across that
the importance of hedgerows in any of the studies that anybody has done and perhaps I don't
know the word in French. Do you know the word in French?

MME ALISON HACKNEY :

1360 Hedgerows. I did look it up and I can't dredge it out of my memory.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

But the hedgerows and correct me...

1365

MME ALISON HACKNEY :

C'est comme une bande d'arbres.

1370

LE COMMISSAIRE WOLFE :

But a hedgerow is quite important to this term of conservatory areas in Europe, it's perhaps it is along the new but a hedgerow is a long line of small trees that are habitats for certain kinds of species.

1375

But this has not been discussed and perhaps one of the biologists who will be speaking later can answer that question.

LA PRÉSIDENTE :

1380

C'est peut-être une réponse...

M. DAVID FLETCHER :

1385

Hedgerows in Europe, particularly in Great Britain, are managed. They're put into place, they're kept in a certain height and they secure animals, but it's not the same animals that we've got here in Canada, in the Western Pierrefonds. What we have are fields dividers that are composed of trees that act as windbreaks. So maybe windbreaks would be more of a term, but I don't think the word hedgerow... I don't think there's an equivalent word that we have...

1390

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Because it does not exist.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Yes, we're looking for a translation of the word.

1400

MME ALISON HACKNEY :

Yes. There is a word I'll try to find it.

1405

M. PIERRE LEGENDRE :

Si je peux me permettre, je pense qu'un des termes en français qui pourrait être équivalent, serait des haies et en Europe on vous donne des haies brise-vent donc c'est des alignements d'arbres qui sont là pour éviter l'érosion éolienne par les vents. Mais des haies, c'est du travail fait de main d'hommes, ce n'est pas nécessairement là de façon naturelle.

1410

MME ALISON HACKNEY :

It's not exactly what I had in mind. I mean I think they may be, because there's stone fences too and as you probably saw when you went there, you know, even some very big and very fine white oak trees have grown up along those stone fences. I think maybe they were more to divide the fields maybe in those days they weren't so worried about wind erosion. I think there is a French term but I think they are important corridors for animals and then other component of the mosaïque which is what makes that area so rich.

1415

1420

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être une dernière question?

1425

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

Oui. Au niveau de la densité dans votre mémoire écrit, vous mentionnez l'importance d'une densité élevée que ce soit pour les projets TOD, pour une offre de transport intéressante ou pour les services municipaux, qu'est-ce que vous avez en tête comme densité?

1430

MME ALISON HACKNEY :

Je n'ai pas de chiffre, mais je crois que la Ville de Montréal préconise quelque chose comme 40 logements, je ne sais pas. C'est vraiment pas mon domaine mais je pense que c'est, je me réfère aux documents de planification de la Ville.

1435

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

Parfait. Merci.

1440

LA PRÉSIDENTE :

1445 Ça va. Pas d'autres questions? Merci beaucoup Madame d'avoir présenté le document. J'appellerais maintenant Monsieur Caldwell s'il vous plait.

Bon est-ce que Monsieur Dupras accepterait de passer tout de suite s'il est ici? Oui.

1450 On s'excuse de vous prendre au vol. Bonjour, Monsieur.

M. JERÔME DUPRAS :

Bonjour.

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

M. JERÔME DUPRAS :

1460 Bonjour. Merci de me donner la parole. Alors je suis Jérôme Dupras, professeur aux Départements des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et chercheur à l'Institut des sciences de la forêt tempérée.

1465 Et je voulais donner ici un éclairage sur l'aménagement du territoire avec ce qu'on travaille dans mon laboratoire, laboratoire d'économie écologique, donc en termes de valeur économique de la nature, de la biodiversité et ce qui pourrait être disons appliqué ou réfléchi dans le cas particulier du Projet Cap-Nature.

1470 Donc, je vous présente certaines études que moi ou d'autres ont conduit sur cette thématique. Donc, on a regardé le grand territoire de la ceinture verte de la région de Montréal, une étude publiée en 2015 qui montre que plusieurs bénéfices rendus par la nature mais qui ne sont pas échangés sur des marchés économiques ont une valeur de plus de deux milliards de dollars. Donc on parle de la pollinisation qui a un effet sur des marchés agricoles, la prévention
1475 d'inondation, le traitement de polluant, la qualité de l'air.

De la même façon, la Banque TD a évalué la valeur des forêts urbaines du Canada et en estimant la valeur de la forêt urbaine du Grand Montréal à 4.5 milliards de dollars dans une étude qu'on a publiée il y a quelques mois où on se penchait sur le territoire de la Capitale Nationale, là
1480 ici c'est pour donner un exemple sur les milieux humides bien on montre qu'un hectare d'un milieu

humide dépendamment de son positionnement, peut avoir différents effets et quand on tombe dans des zones plus propices aux inondations, peut avoir un effet préventif d'une valeur de plus 100 000 \$ à l'hectare de ces milieux-là.

1485

Un contexte sur l'évolution du territoire. Donc sur une quarantaine d'années donc on montre que l'effet d'étalement urbain a fait en sorte qu'on a transformé des milieux naturels et semi-naturels en des milieux bâtis donc on voit sur la période milieu des années 60 à 2010 un doublement du bâti urbain. Et si on regarde quelques impacts de cet étalement urbain, certes a permis de rencontrer une demande démographique croissante mais l'aménagement donc on a laissé place à un étalement urbain typique des banlieues nord-américaines. Ça a des impacts sur la biodiversité, c'est la région où on rencontre le plus d'espèces à statut. Ça a des impacts sur la qualité de vie humaine.

1490

Ici c'est une cartographie des îlots de chaleur. Je vous montre dans un arrondissement pas très loin d'ici à Ville Saint-Laurent que sur quelques centaines de mètres de différence, on a des écarts de température pouvant aller jusqu'à 17 degrés Celsius. Ce qui est un des principaux facteurs à la diminution de la qualité de l'air.

1495

Il y a eu une étude publiée le mois dernier par l'Institut de développement durable du Canada montre qu'en 2015, la mauvaise qualité de l'air a coûté 36 milliards aux contribuables canadiens et a causé 7 700 décès dont 1 540 à Montréal seulement.

1500

D'autres effets de l'étalement urbain donc de la transition d'écosystèmes naturels en des zones bâties, les inondations. Celle en Montérégie en 2011, plus de 2 300 résidences touchées, 82 000 000 de dommages.

1505

La plus récente, on n'a pas estimé les coûts mais on peut s'attendre à des coûts économiques importants. C'est une photo tirée du Journal Le Devoir le 8 mai dernier qui illustre le cas à Pierrefonds.

1510

Un autre impact de l'étalement urbain, la connectivité écologique. Donc c'est la possibilité des espèces de circuler dans le territoire et on considère cette connectivité comme un des principaux marqueurs de la résilience de la biodiversité face aux changements climatiques aux espèces invasives.

1515

Donc, dans une étude qu'on a publiée en 2016, on montre que 80% de cette connectivité a été perdue depuis les années 60 dû au phénomène d'étalement urbain.

1520

LA PRÉSIDENTE :

1525 Je m'excuse Monsieur, cette carte-là, c'est parce que je ne vois pas, c'est petit c'est Montréal ça?

M. JERÔME DUPRAS :

1530 C'est la CMM, la Communauté Métropolitaine de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

Tout ce que vous nous montrez jusqu'ici c'est Montréal?

1535 **M. JERÔME DUPRAS :**

C'est ça. C'est la Communauté Métropolitaine, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Ah, excusez-moi.

M. JERÔME DUPRAS :

1545 Principalement.

LA PRÉSIDENTE :

1550 La Communauté urbaine.

M. JERÔME DUPRAS :

1555 Pour la même région cible, donc ici je ne vous attarde pas aux chiffres, mais regardez plutôt la colonne qui est à droite, la tendance, donc on montre que ça ici c'est les services écosystémiques donc ce que la nature nous fait bénéficier comme citoyen en termes de qualité de vie.

1560 Donc si on regarde au niveau de l'approvisionnement en eau, de la qualité de l'air, la biodiversité, les activités récréatives, on est en tendance décroissante donc négative depuis les années 60 et on a estimé la valeur de ça à une perte annuelle de plus 235 000 000 \$. Donc,

chaque fois qu'on transforme un milieu naturel, on analyse souvent les bénéfices qu'on peut en retirer mais jamais ces coûts-là, des coûts sociaux, des coûts de qualité de vie sont pris en compte dans les analyses coûts/bénéfices.

1565

Donc, on peut se demander aujourd'hui comment préserver ces services écosystémiques, la qualité de vie qu'on a même si on a une tendance négative bien il y a des projets porteurs à l'échelle régionale comme les projets de ceinture et tram verte. Il y en a une qui a été suggérée dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal par la CMM. Il y en a une autre qui est portée par la Coalition du Mouvement ceinture verte.

1570

Et ce que disent ces plans régionaux-là c'est de dire; il faut d'abord protéger nos grand îlots de biodiversité ensuite les connecter.

1575

Donc, je vous parle de ça parce que je vous amène ça c'est un rapport qu'on a publié en 2015 qui montre que si on veut protéger, c'est des algorithmes qui nous permettent de géo spécialiser les endroits les plus importants en termes de biodiversité et de lutte aux îlots de chaleur dans la CMM. Puis on voit là en haut à gauche le niveau 1, c'est on dit : si on devait préserver les cinq premiers pour cent de territoire, ceux qui ont le plus d'impact pour préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur, voici cette cartographie puis on voit que le secteur ici ressort comme un des plus importants et le plus important sur l'Île de Montréal.

1580

Donc, on est vraiment dans le secteur qu'on doit préserver, qu'on doit consolider pour les corridors de biodiversité pour les habitats protégés et pour améliorer, bien du moins, empêcher de diminuer la qualité de l'air et les effets des coups de chaleur.

1585

Une conservation souhaitée et souhaitable, donc Marie-Ève Roy vous a présenté des projets qu'on a fait aussi dans le laboratoire sur la caractérisation écologique, sur les effets de la connectivité, juste pour vous dire que ces documents-là sont largement repris par la Société civile, des groupes citoyens, il y a même le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique qui suggère fortement au Maire de Montréal de prendre en compte cette réalité de territoire écologique exceptionnel.

1590

Et je termine avec deux petits exemples : celui de la Ville de Trois-Rivières où on a considéré la forêt urbaine comme un atout et on a mis en place des stratégies de dégrèvement de taxes permettant de rendre la conservation des forêts urbaines à Trois-Rivières rentable.

1595

De la même façon à Ville Lorraine, on s'est servi d'un processus de référendum citoyens pour demander aux gens, aux résidents s'ils étaient prêts à tolérer une hausse de taxe pour préserver, là c'est en petit, mais vous voyez en jaune là, c'est le boisé du Grand Coteau, étaient-ils

1600

prêts à tolérer une hausse de taxe pour préserver leur patrimoine naturel et la réponse a été oui à 72%.

1605 Donc ma conclusion c'est de dire que les milieux naturels constituent des infrastructures en milieu urbain qui peuvent fournir des services publics au même niveau que des infrastructures grises. On peut se prémunir d'inondations, on peut augmenter la qualité de l'air. Donc en considérant ces milieux naturels comme des infrastructures, bien ça nous permet de nous prémunir contre des pressions environnementales actuelles et futures, changements climatiques, 1610 espèces invasives et les effets de l'étalement urbain.

1615 La protection de la nature en ville, il y a énormément de littérature scientifique à l'appui ici à l'international. Ne doit pas être vue comme une contrainte économique mais comme une opportunité de consolider sur ces territoires-là en milieu urbain pour faire du développement économique, pour participer à la qualité de vie citoyenne.

1620 Et dans le cadre de ce projet précis, moi, je milite beaucoup pour qu'il y ait une réelle étude économique, quand je dis « réelle » je le mets entre guillemets c'est parce qu'on devrait considérer les éléments économiques que je vous ai mentionnés, la prévention contre les inondations, les effets sur la qualité de vie environnante, les effets de santé. On ne peut pas considérer un projet aussi majeur sans considérer ces effets externes.

1625 Donc, on ne peut pas avoir une analyse économique réaliste en se basant seulement sur des retombées de taxes prévues, il faut aussi considérer des fréquences d'inondations possibles et des coûts engendrés pour les citoyens de Pierrefonds mais aussi pour l'ensemble des contribuables, la collectivité montréalaise et québécoise.

1630 Je vous remercie et j'ai apporté des copies papier de cette présentation et dans la dernière diapo, je vous fournis la liste des références utilisées pour cette présentation donc je ne voulais pas vous sortir 12 articles comme ça. Mais si vous avez besoin de plus de détails, je peux vous les fournir sans aucun problème.

Je vous remercie.

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

1640 On vous remercie beaucoup. On aurait quelques questions à vous poser. Juste une petite remarque sur les applaudissements. J'ai aucun problème que les applaudissements. Si on décide d'applaudir, je suggérerais qu'on applaudisse tout le monde parce que tout le monde fait son effort pour présenter son papier puis venir à l'avant même si on est nerveux sauf Monsieur qui est

professeur et qui a sans doute l'habitude de parler en public ce qui n'est pas le cas de la plupart d'entre nous.

1645 Alors on aurait quelques questions.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1650 Oui, vous avez présenté beaucoup d'informations. Je voudrais retourner à la carte où s'est tiré de l'étude de monsieur Rayfield ou Professeure Rayfield parce que oui le niveau 1, alors je note que le site de la commission est indiqué comme étant dans le niveau 1, mais je ne comprends pas qu'est-ce que c'est niveau 1 en comparaison avec niveau 2, niveau 3?

M. JERÔME DUPRAS :

1655 Oui, en fait, donc c'est plusieurs algorithmes une modélisation on a fait ça dans notre laboratoire, Bronwyn Rayfield est une stagiaire postdoctorale dans mon labo. Et ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé les patrons de dispersion d'espèces. Donc, on s'est dit : bon bien, il faut considérer quand on regarde la biodiversité, considérer les habitats naturels de ces espèces mais
1660 aussi leur potentiel de dispersement, c'est ce qu'on appelle la connectivité écologique et on a regardé un autre élément qui sont les effets de la végétation sur les îlots de chaleur.

Ensuite avec une modélisation, on est capable de savoir dans notre territoire où sont les
1665 endroits qui ont le plus d'effets sur les patrons régionaux.

Donc, si on regarde l'échelle de la CMM, on se dit, puis là on a fait des scénarios parce qu'on se dit actuellement il y a 1.8% du territoire qui a un statut de protection dans la CMM. On se dit; voici un scénario hypothétique où collectivement on déciderait de se rendre à 5%, quels seraient les cinq premiers pour cent qu'on devrait considérer, qui nous offrent le plus de bénéfices
1670 en termes de biodiversité et de lutte aux îlots de chaleur.

Donc, c'est ça le premier cinq pour cent. Ensuite on se dit bien le 10%, le 17% donc vous voyez que les couleurs s'agrandissent parce que là on vise 10% du territoire, 17% mais si on revient au niveau 1 puis on voit que le territoire ici est récurrent dans chacune des trois cartes
1675 parce qu'il est au cœur de ce premier 5%.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Ad hoc là-dessus, là c'est les petits points rouges ou verts.

M. JERÔME DUPRAS :

Oui.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Qui sont en milieu sur l'île, ce qui est à ma gauche?

1690

M. JERÔME DUPRAS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Oui. C'est à gauche là hein? C'est ça.

M. JERÔME DUPRAS :

1700

Oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Mais le vert de Pierrefonds-Ouest c'est indiqué comme étant vert.

1705

M. JERÔME DUPRAS :

En fait les codes couleurs, vert ça veut dire que c'est un territoire qui a une importance régionale pour et la biodiversité et les îlots de chaleur.

1710

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1715

M. JERÔME DUPRAS :

En rouge c'est un territoire...

1720

LA PRÉSIDENTE :

J'avais confondu, je m'excuse.

1725

M. JERÔME DUPRAS :

...ce qui est dans le premier 5% pour la biodiversité et en bleu pour les îlots de chaleur.

1730

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. JERÔME DUPRAS :

1735

Donc, on voit que le territoire ici est très important pour biodiversité et îlots de chaleur et a fortiori dans les territoires plus développés, les effets de la végétation ont des impacts sur les chaleurs.

1740

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Alors l'objectif ou pas l'objectif, mais ce qu'on peut retirer comme conclusion c'est que vous et Madame Rayfield vous suggérez si on veut préserver seulement 5% des territoires de CMM, voilà la partie qui devrait être préservée.

1745

M. JERÔME DUPRAS :

Oui, mais en fait nous nos scénarios c'est de dire actuellement il y a environ 20% de couvert végétalisé dans la région qu'on parle de friches, de forêts, de milieux humides, on a 20% de milieu naturel. Donc dans un scénario idéal pour les environmentalistes, on les protégerait ces 20% mais dans un scénario où on change de statut, on dit bon bien ça c'est zoné blanc ou ça, ça appartient à un propriétaire privé, on fait abstraction de tout ça puis on dit si on s'en allait protéger avec un statut de préservation que ce soit une aire faunique, un parc national, ou quoi que ce soit, si on allait chercher les cinq premiers pour cent bien voici ce que nous comme scientifiques, comme écologues, on va suggérer.

1750

1755

Ensuite, il y a d'autres contraintes qui sont économiques et légales.

1760

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Oui.

1765

M. JERÔME DUPRAS :

Et tout ça, mais de notre point de vue c'est donc un territoire qui est excessivement important...

1770

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Merci.

1775

M. JERÔME DUPRAS :

...pour la région.

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

1780

Pourriez-vous s'il vous plaît revenir à la carte de Lorraine. Est-ce c'est un projet où cohabite l'utilisation de milieux, bien les milieux urbains et un projet domiciliaire?

M. JERÔME DUPRAS :

1785

Oui, mais en fait, je fais un peu le petit historique de ça. C'est que, il y a trois promoteurs qui avaient acquis un terrain pour construire 27 résidences de prestige. Et les citoyens se sont dit bien c'est le boisé où on va jouer avec les enfants, promener le chien, on ne peut pas concevoir qu'il va être développé et privatisé.

1790

Donc, il y a eu des groupes de pression qui ont été rencontré la mairie et le maire a dit bien je n'ai pas le mandat de racheter comme ça. Je vous propose de faire un référendum puis on va s'entendre avec le promoteur sur un prix, un prix de rachat et de conservation.

1795

Donc, le promoteur a fait ses frais, il a accepté pour un point quelques millions de céder le terrain mais le maire voulait avoir le mandat social et le mandat économique de perception de taxes supplémentaires. Donc, il a fait le référendum qui a été voté positivement à 72%. Donc ils ont mis en œuvre. Finalement la hausse de taxes a été plus basse parce qu'on a été capable d'aller chercher de l'argent dans le fonds consolidé de la CMM pour la protection des espaces verts. Il y a eu une hausse de taxe de l'ordre, je crois que c'est 32 \$ par année par résidence pendant 25 ans.

1800

1805 Donc, ici cet exemple-là pour moi est frappant parce qu'on mesure l'acceptabilité sociale, le besoin de conservation. Des éléments qui ne se reflètent pas nécessairement quand on fait des analyses plus techniques et économiques.

1810 Donc, c'est un autre type de démarche comme on fait aujourd'hui mais c'est une démarche qui serait intéressante peut-être dans ce cas-ci où on voit les conflits mais ce serait de voir quel est le désir du citoyen du résident et peut-être même à l'échelle plus régionale parce qu'ici on ne parle pas d'un territoire de 40 mètres carrés mais plutôt de 200 hectares qui visent à être développés avec une importance régionale assez importante.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1815 J'ai une question, je ne sais pas si ma collègue a retenu ça, moi j'ai pas compris vous avez mentionné qu'il y a un fonds au niveau de CMM pour acheter des espaces verts?

M. JERÔME DUPRAS :

1820 Oui. Exactement, il est récurrent d'année en année, on est, je n'ai pas les chiffres exacts mais c'est dans la dizaine de millions, entre 15 et 20 millions.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1825 Auquel chaque municipalité a accès.

M. JERÔME DUPRAS :

Je ne connais pas la gouvernance de ça...

1830 **LE COMMISSAIRE WOLFE :**

O.K.

1835 **M. JERÔME DUPRAS :**

1840 ...mais il y a des demandes effectivement qui peuvent être faites par les villes membres de la CMM pour faire de l'acquisition, puis il y a des années où le fonds n'est pas complètement dépensé. Il y a des années où on fait une annonce en augmentant l'enveloppe.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Alors on vous remercie beaucoup. On comprend que vos documents vont être déposés à l'Office et puis votre...

1850

M. JERÔME DUPRAS :

J'ai trois copies de la présentation.

1855

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mais on aimerait quand même il doit être déposé à l'Office peut-être vous entendre avec Madame Wells de même que votre présentation audio-visuel. C'est déjà fait? Parfait.

1860

Bien merci beaucoup Monsieur.

M. JERÔME DUPRAS :

Merci beaucoup et bonne journée.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Caldwell s'il vous plait s'il est arrivé? Oui.

1870

Bonjour, Monsieur.

Bonjour, Madame?

MME ANDRÉANNE MALTAIS-TREMBLAY :

1875

Andréanne Maltais-Tremblay.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Alors on vous écoute. Allez-y.

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

1885 Merci Madame la présidente, Monsieur, Madame les Commissaires. Je me présente Éric Alan-Caldwell conseiller municipal du district Hochelaga dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et je suis ici aujourd'hui à titre de représentant de l'opposition officielle, le parti Projet Montréal.

1890 Tout premièrement, comme on le fait à chaque fois qu'on se présente à l'OCPM, nous nous sentons honorés de participer à cet exercice. Notre respect pour l'institution est immense, son rôle et ses responsabilités dans la communauté montréalaise sont reconnus. Et, cette fois-ci, comme pour les autres, nous comptons sur vous et nous avons hâte de lire vos recommandations et que ça participe au débat public.

1895 Je vous présente Andréanne Maltais-Tremblay qui est attachée politique au Cabinet de l'opposition officielle, responsable des dossiers d'urbanisme et des grands projets.

1900 Bon. De notre compréhension, votre rôle c'est de valider les orientations de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de développement de Pierrefonds-Ouest, projet appelé Cap-Nature, pardon, et d'emblée ce qu'on doit dire.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Je vous arrête tout de suite. Notre mandat c'est d'aller en consultation sur le développement de Pierrefonds-Ouest à partir d'orientation ou de principes qui sont formulés dans un document ainsi. Alors ce n'est pas sur le projet Cap-Nature.

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

1910 Parfait. Merci de la mise-au-point, Madame la Présidente.

1915 Ce qu'on doit dire c'est que d'emblée les orientations, telles que définit par la Ville de Montréal, telles qu'elles nous ont été présentées, nous les rejetons d'emblée et en bloc. Nous avons une proposition alternative qui est que ces territoires-là servent à la création d'un nouveau parc national montréalais. Le premier parc national métropolitain sur l'Île de Montréal.

1920 Donc, rapidement, notre présentation va être en trois points, c'est-à-dire l'historique de la planification du secteur, présenter le contexte d'insertion du projet et finalement, notre proposition pour Pierrefonds-Ouest soit l'aménagement d'un premier parc national urbain.

Pour les premiers éléments, je vais passer la parole à ma collègue, Madame Maltais-Tremblay.

1925 **MME ANDRÉANNE MALTAIS-TREMBLAY :**

Merci Éric. Donc, on pense que c'est important de replacer ce projet-là dans son contexte, donc de faire un peu rapidement un survol inspiré de la planification du secteur.

1930 Donc, je vous inviterais dans un premier temps à examiner quelle est la vision de l'aménagement du territoire et de la préservation des milieux naturels dans la Grande Région Métropolitaine selon différents acteurs notamment le Gouvernement du Québec, la CMM et l'Agglomération de Montréal.

1935 Donc, je pense que la personne qui a présenté avant nous, vous a déjà beaucoup présenté d'éléments en ce sens, mais on voudrait quand même rappeler qu'il y a des sites de conservation pour les milieux naturels dans la région métropolitaine. Donc, à la fois la stratégie québécoise sur les aires protégées du Gouvernement du Québec adoptée en 2002 et la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en 2004 de la Ville de Montréal avaient un objectif commun donc la protection de 8% des aires protégées dans l'ensemble de l'Agglomération.

1940 Le schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal lui vise plutôt un 10% et on sait selon les dernières données donc qui datent de 2014 qu'on est environ à 5,76% du territoire qui est protégé en termes d'aires protégées.

1945 Donc, on a vraiment un consensus vers lequel on veut aller, des cibles qu'on a réellement à atteindre en matière de conservation des milieux naturels dans la région métropolitaine.

1950 On pense que c'est aussi important de revenir aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Donc, le Gouvernement du Québec a très bien précisé que ses attentes en matière d'aménagement sur le territoire métropolitain c'était qu'il fallait en priorité consolider les zones urbaines existantes et limiter l'urbanisation aux secteurs qui disposent déjà d'infrastructures et de services.

1955 Puis, bon, on voudrait aussi rappeler que le PMAD, donc le Plan métropolitain d'aménagement et de développement vise un aménagement du territoire qui vise une utilisation rationnelle du territoire puis bon on le sait le PMAD propose d'orienter 40% de l'urbanisation projetée dans un rayon d'un kilomètre autour des stations de métro, dans des stations de transport collectif structurant.

1960

1965

Donc, une fois qu'on a fait le survol des orientations des différents acteurs en matière de protection des milieux naturels, en matière d'aménagement du territoire, on pense qu'il est nécessaire de se questionner à savoir est-ce qu'il est vraiment nécessaire de développer dans des espaces vacants dans la grande région métropolitaine.

1970

Donc, on peut se référer au schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal encore une fois puis le schéma souligne très bien que la capacité d'accueil résidentiel est, dans les secteurs qui sont déjà construits est de loin supérieure aux besoins prévus donc on sait qu'il y a un potentiel d'au moins 175 000 logements pour une croissance prévue de 153 nouveaux ménages d'ici 20 ans.

1975

Donc, on est en mesure de se dire bien on n'a pas nécessairement besoin d'aller développer dans nos espaces vacants.

Donc dans un second temps, on vous invite à s'attarder au processus de planification de la Ville de Montréal et des promoteurs immobiliers du Projet Cap-Nature.

1980

Donc, le promoteur a mis de l'avant qu'il s'agissait d'une planification concertée, mais on aimerait souligner qu'une démarche de planification du territoire dite concertée signifie qu'il y a eu participation citoyenne dans l'élaboration du projet. Mais on a été surpris de constater que la Ville de Montréal et les promoteurs immobiliers ont discuté pendant plus de 10 ans du développement immobilier dans le secteur sans jamais consulter la consultation sur ce projet en particulier.

1985

On aimerait aussi souligner un peu l'absence, en fait, souligner l'absence de cohérence dans la planification. On sait qu'à une même époque d'un côté - la Ville-Centre - c'est comme ça qu'on l'appelle, planifiait plutôt un éco-territoire volonté qu'elle a enchâssé si on veut dans sa politique de protection des milieux naturels en 2004 et juste avant du côté de l'ancienne ville de Pierrefonds-Roxboro et de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro bon, bien on le sait il y a eu des dézonages agricoles et il y a eu des changements de zonage vers un zonage résidentiel.

1990

Donc, on est en voie de se demander est-ce qu'il y a eu un réel arrimage. On sent qu'il y a eu la poursuite d'objectifs distincts du côté de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et du côté de la Ville-Centre donc de la Ville de Montréal.

1995

Alors voilà pour le survol puis un peu pour la mise en contexte de la planification du secteur. Je recède la parole à Éric Alan-Caldwell.

2000

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

2005 Merci beaucoup. Je vais passer rapidement sur le contexte d'implantation du projet immobilier tel que proposé par les orientations de la Ville parce que vous avez eu le loisir de l'étudier très en profondeur. Mais quand même je vais rappeler les éléments principaux.

2010 C'est à plus de 30 kilomètres du centre-ville, c'est un secteur enclavé complètement naturalisé ou renaturalisé. Tout développement dans le secteur va nécessiter le désenclavement via ce fameux boulevard qu'on décrit, qu'on prédit dans l'emprise dans ce qu'on appelait l'emprise de la 440. Il n'y a pas sur place aucune infrastructure que ce soit routière, d'égouts, d'aqueduc ou d'alimentation électrique.

2015 Par ailleurs, le milieu offre une concentration unique de milieu naturel c'est-à-dire l'ensemble du secteur de Pierrefonds-Ouest constitue un des derniers secteurs naturels de l'Île de Montréal. En cumulant les secteurs protégés, on y retrouve une masse critique d'habitats et de milieux naturels qui font 1 000 hectares.

2020 Dans la planification de la Ville, la zone qu'on identifie comme la zone à développer parce que la Ville fait la distinction entre la zone à protéger et la zone à développer dans ses orientations, dans la zone qui est dite à développer, grâce aux études d'impact de la Fondation David Suzuki, la valeur écologique n'est plus à démontrer.

2025 Et je les cite : « La zone de développement revêt une importance écologique forte. Son développement entrainerait une augmentation de la fragmentation du territoire c'est-à-dire bien que dans cette dite zone à développer il y a encore quelques milieux humides qui sont conservés on voit leur éparpillement sur leur territoire qui vient rendre plus fragile tout un écosystème complet de notre point de vue. Le potentiel de développement résidentiel à l'intérieur du Pierrefonds-Roxboro urbanisé actuel est selon nous l'alternative. Pierrefonds-Roxboro présentement sans le développement du secteur Pierrefonds-Ouest peut accueillir le même nombre de logements en développant ses espaces vacants près de ses deux gares de trains et autour de ses noyaux urbains existants. Le développement de ses espaces libres permettrait de capitaliser sur les investissements municipaux passés et préserver les milieux naturels. »

2035 Et ça serait là Madame Maltais-Tremblay l'a dit un peu plus tôt, mais de développer Pierrefonds, de redynamiser les cœurs de Pierrefonds-Roxboro, d'intensifier la vie urbaine là où la Ville a déjà lieu d'être, là où le territoire est déjà urbanisé, ça serait respecter les orientations fondamentales du schéma d'aménagement et de développement urbain de l'Agglomération de Montréal c'est-à-dire optimiser les infrastructures de transport en commun, dynamiser le cœur des quartiers autour des noyaux urbains actuels.

2040

2045 Donc, et on insiste sur ce fait, l'idée de préserver le secteur de Pierrefonds-Ouest et d'intensifier le développement urbain à l'intérieur du Pierrefonds-Roxboro déjà urbanisé, c'est selon nous respecter les orientations fondamentales du schéma d'aménagement.

Notre proposition donc. Ceci étant dit, donc notre proposition et je m'en tiendrai à une présentation sommaire; c'est la création d'un premier parc national urbain sur l'Île de Montréal.

2050 Le secteur offre une concentration unique de milieux naturels. C'est une occasion exceptionnelle de donner accès aux Montréalais, aux Montréalaises à un parc urbain pour pratiquer un vaste éventail d'activités récréosportives telles que le ski de fond, la raquette, l'hébertiste et le vélo.

2055 Vous m'excuserez. Avec une superficie de 16 kilomètres carrés, le futur parc national urbain de Pierrefonds-Ouest sera aussi grand que les parcs nationaux des îles de Boucherville et du Mont-Saint-Bruno réunis.

2060 Ce n'est pas une nouvelle idée d'ailleurs. Dans sa politique de protection et de mise en valeur des territoires naturels, des milieux naturels en 2004, l'idée a déjà été soulevée à Montréal.

2065 Ça serait aussi une formidable occasion pour mieux desservir les Montréalais en espaces dédiés au plein-air. La région métropolitaine présentement a trois parcs nationaux québécois soit celui d'Oka, des îles de Boucherville et de Mont-Saint-Bruno. Et bien que la population montréalaise accueille 50% de la population québécoise, elle est moins bien desservie que le reste du Québec en infrastructures de plein-air.

2070 D'ailleurs les trois parcs de la région métropolitaine Oka et îles de Boucherville et Mont-Saint-Bruno ont atteint leur capacité maximale, un nouveau parc urbain dans Pierrefonds-Ouest répondrait ainsi à l'importante demande qu'on retrouve dans la région métropolitaine.

2075 Montréal connaît et ça été dit et redit un exode de familles. L'exode des familles, la rétention des familles à Montréal est un enjeu pour la communauté montréalaise. Une des raisons qui est souvent évoquée parmi d'autres, c'est l'accès à des infrastructures récréosportives et la proximité de parcs et de grands parcs dans la périphérie de Montréal.

2080 Donc se faisant, en ayant un parc national montréalais potentiellement branché sur l'infrastructure lourde de transport en commun et bien on croit qu'on viendrait bonifier l'expérience urbaine pour tous les Montréalais.

Ça permettrait aussi de répondre aux objectifs d'améliorer la qualité de vie des Montréalais

en leur offrant un grand parc à proximité.

2085 Et ce qu'on propose pour la mise en œuvre c'est d'allier deux expertises. Soit l'expertise de la Sépaq, du service des grands parcs, du service la Sépaq qui est la Société des établissements en plein-air du Québec qui a une formidable expertise de mise en valeur des milieux naturels pour des activités de plein-air et d'interprétation de la nature et le service des grands parcs montréalais qui lui a une meilleure expertise pour l'insertion en milieu urbain de parcs et la bonne cohabitation entre l'intensité de la ville et le refuge qui est un parc naturel.

2090 Donc, on croit que les deux ensembles pourraient amener une offre de parc urbain, un parc national urbain comme on en n'a pas vu encore, avouons le, mais qui deviendrait une des références pour l'aménagement du territoire à Montréal et comme destination pour les Montréalais et les gens qui visitent Montréal.

2095 En terminant, je veux dire que souvent dans ce débat on nous cite le schéma d'aménagement et de développement de l'Île de Montréal où l'affectation du territoire en affectation résidentielle est venue qualifier ces terrains du secteur Pierrefonds-Ouest. Ce qu'il faut comprendre c'est que dans l'histoire ces terres-là étaient des terres agricoles au précédent schéma d'aménagement celui de 1987, elles n'étaient pas en affectation résidentielle et entre le schéma de 87 et celui de 2015, il y a eu des changements de zonage qui sont venus requalifier ces terres là pour en faire potentiellement du développement résidentiel.

2100 Ceci étant dit, si on prend une chaise puis on s'assoit au bout des terres, on remarque que sur le terrain, il n'y a rien de fait. C'est-à-dire aucune infrastructure n'a été construite, la nature a repris ses droits donc la requalification en affectation résidentielle qui a été faite avec le temps n'a pas eu pour l'instant, d'impact sur le terrain. Ça reste qu'un processus réglementaire qui, à notre avis, peut être renversé. Si on a pu passer de terres agricoles à un zonage résidentiel avec une affectation résidentielle, dans la mesure où l'irréparable n'a pas été fait c'est-à-dire qu'on n'a pas construit sur ces terres naturelles-là, il peut toujours y avoir une réaffectation.

2105 Le meilleur exemple de cette situation est tout le débat qu'il y a eu dans la commission sur le schéma d'aménagement et le débat qui s'en est suivi à l'hôtel de ville où la communauté de l'Agglomération a décidé de changer l'affectation pour le Parc Meadowbrook qui avait été zoné résidentiel mais on est revenu à une affectation grand espace vert et récréatif pour pérenniser la vocation verte des terrains et ça on ne peut le faire qu'avant de construire.

2110 On nous sert souvent l'argument que non le zonage a été voté, il est impossible de revenir en arrière. Non, on ne peut pas revenir en arrière quand que la nature n'est plus là. Mais tant qu'il ne s'agit que d'un processus réglementaire, où les instances sont souveraines peuvent voter et

2125 affecter et qualifier le territoire, ça reste un processus réversible. Et là, à Montréal, un territoire de cette ampleur-là, de cette qualité-là qui nous permettrait de faire un parc national urbain ça reste probablement notre dernière opportunité et selon nous il faut la saisir avant qu'on ne puisse plus le faire.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Merci Monsieur.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

2135 O.K. Justement à la fin, vous avez parlé du fait qu'on peut retourner le zonage peut être retourner du résidentiel vers espace vert, est-ce que vous envisagez de compenser les promoteurs et de quelle façon?

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

2140 Bon, et c'est là qu'il faudrait mettre à profit les services de la Ville mais tenons-nous le pour dit, présentement sur ce territoire-là, ce ne sont pas des emprises où on peut construire parce qu'il n'y a pas d'accès. Tout développement résidentiel du secteur Pierrefonds-Ouest passe par des accès et bien qu'on puisse planifier le développement du territoire, si ce fameux boulevard dans l'emprise de la 440 n'est pas réalisé, il ne peut y avoir développement résidentiel.

2145
2150 Donc, le zonage est une chose, la capacité à instaurer un cadre bâtir résidentiel c'est-à-dire en branchant ces nouvelles habitations-là au réseau d'infrastructures de la Ville en est une autre. Et d'ailleurs, je vous soumettrai que dans le cas de Meadowbrook, c'est beaucoup ce qui est arrivé. C'est-à-dire un des rationnels de la Ville c'était; c'est bien beau dire qu'il y a un zonage résidentiel, mais si on ne vous offre pas un raccordement à nos infrastructures routières et autres, aucun développement résidentiel n'est possible.

2155 Mais c'est clair que dans toute perspective de développement du territoire, il devra y avoir une discussion avec les propriétaires sur la mise en valeur de leur territoire ou dans un processus d'acquisition.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

2160 Merci.

MME ANDRÉANNE MALTAIS-TREMBLAY :

2165 Est-ce que vous permettez de faire un ajout. Il y a quelque chose qu'on a défendu à l'hôtel
de ville, ce qu'il faut savoir je vais essayer de vous résumer ça rapidement. C'est qu'il y a eu
beaucoup de développement récent en matière de droit de l'environnement et ce qui serait
possible de faire, c'est possible notamment par exemple sans nécessairement penser à une
compensation formelle, un achat formel de ces terrains là, c'est possible pour des décideurs de
changer le zonage et de l'influencer à la baisse.

2170 Donc, il est toujours une valeur résiduelle au terrain en place et à l'utilisation de ce terrain-là
mais que le zonage soit différent. Et c'est une technique qui est possible et suite à ce changement
de zonage où on influe sur la valeur des terrains mais qui a toujours une utilisation qui est possible,
on serait en mesure dans le fond de contrôler si on veut la spéculation foncière et dans le temps
2175 donc à moyen ou plus long terme, ça serait possible de faire un rachat pour la Ville de Montréal de
ces terrains et par exemple de s'entendre avec différents fonds de conservation, on pense
notamment à Canards Illimitée qui est déjà dans le dossier pour aller chercher, verser en
conservation ses terrains.

2180 Donc, c'est une technique qui est possible grâce au développement récent en matière de
droit de l'environnement et qu'on a présenté à monsieur Goldman mais qui a été malheureusement
rejeté par l'administration en place.

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

2185 Et en deux mots, c'est clair que le scénario qu'on propose demandera des investissements.
Nous ne nous en cachons pas.

LA PRÉSIDENTE :

2190 Et les fonds disponibles pour faire ces achats-là, ils sont où?

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

2195 Ils sont à être déterminés selon les priorités. Là, présentement, comme infrastructures qui ne
sont pas à la charge du promoteur, il y a déjà, d'annoncé, des infrastructures routières dans
l'emprise du boulevard de la 440, l'échangeur avec l'autoroute 40 qui est prévu donc c'est de faire
dans la balance le coût en infrastructures qu'on peut sauver en n'allant pas de l'avant avec ce
développement résidentiel, l'argent qui peut être réinvesti dans l'établissement et la création d'un
2200 parc national et de soumettre au débat public justement la pré... j'ai assisté – désolé je suis un peu

arrivé en retard, mais j'ai assisté à la fin de la présentation juste avant moi où on soumettait au débat public le coût réel d'une infrastructure et on demandait à la population si elle était prête à l'assumer.

2205

Ça doit être une des données du débat public et c'est ce que nous on déplore un peu dans ce débat-ci parce que nous avons demandé souvent, deux fois plutôt qu'une au Service de la Ville quelle était l'évaluation du coût des infrastructures pour ce développement résidentiel et nous n'avons pas eu de réponse précise.

2210

Donc, quelque scénario qui soit retenu, il doit y avoir, de soumis au débat public, le coût réel du développement, les impacts et, à ce titre, effectivement, il y aura des coûts pour la création de ce nouveau parc national-là au Service de la Ville des évalués et de soumettre ça au débat public.

2215

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Une dernière question. Nous avons déjà le Cap Saint-Jacques qui est un parc régional, un parc géré par la Ville de Montréal, vous proposez quand même que la Sépaq soit incluse dans la gestion de ce nouveau parc proposé, pourquoi ne pas simplement agrandir le Cap Saint-Jacques?

2220

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

La Sépaq a un rôle fondamental pour tous les Québécois c'est-à-dire que ça offre à beaucoup de familles à faible revenu une expérience récréotouristique dans un cadre naturel.

2225

Je vous avouerai qu'humblement moi venant d'une famille modeste mes étés étaient passés dans un camping de la Sépaq quand j'étais jeune c'était dans les Cantons-de-l'Est. Mais c'est un type d'offre bonifiée qu'on peut offrir avec une collaboration de la Sépaq par rapport à un grand parc de la Ville de Montréal pour offrir une expérience un peu plus intéressante au niveau d'une infrastructure récréotouristique, que ça devienne un lieu de destination pour les familles et les enfants montréalais.

2230

Et vous savez, je suis un élu d'Hochelaga et je viens défendre la création d'un parc à l'autre bout de la ville parce que, je suis à même de constater dans mon milieu, dans l'est de Montréal, que beaucoup d'enfants n'ont jamais passé une nuit en plein air, n'ont jamais vécu une expérience d'immersion en forêt et ce type d'expérience-là qui est l'expertise, qui est la spécialité de la Sépaq à l'échelle d'un grand parc à cause des besoins et de la demande qui sera grande. Il y a beaucoup de Montréalais qui vont vouloir y aller, on considère que c'est une formule gagnante.

2235

2240

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Merci.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Alors Madame Maltais-Tremblay, Monsieur Alan-Caldwell, merci beaucoup.

2250

M. ÉRIC ALAN-CALDWELL :

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

2255

Alors on pourrait prendre une pause et au retour on entendra deux personnes, madame Laframboise et monsieur Spiller s'il vous plaît.

Merci.

2260

PAUSE ET REPRISE

LA PRÉSIDENTE :

2265

Bonjour on va reprendre. Monsieur Bigras de l'Association générale des étudiants des étudiantes du Cégep Gérald-Godin ne viendra pas. Il nous a annoncé qu'il ne viendrait pas. Madame Laframboise n'est pas encore arrivée alors je pense que monsieur Gary Spiller est ici et je vous inviterais à venir.

Good afternoon.

2270

M. GARY SPILLER :

Merci bien pour la chance de parler avec vous.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2280

M. GARY SPILLER :

2285 J'apprécie l'opportunité de présenter mes opinions comme écologiste. Je suis membre d'un Comité environnemental à Pointe-Claire comme ça on travaille sur le territoire surtout, mais ici avec L'Anse-à-l'Orme c'est quelque chose vraiment différent.

C'est beaucoup plus grand et beaucoup plus significatif à propos de biodiversité.

2290 Alors je suis sur un comité avec le gouvernement fédéral au niveau d'évaluation environnementale. Il change la loi maintenant mais il y a trois aspects d'une bonne évaluation environnementale, écologie, environnementale, sociale et économie. Et c'est un pacte économique.

2295 Comme ça au niveau de biologie et écologie, je veux vous présenter mes réactions à ce projet. En tout cas, vous connaissez bien cette carte des aires protégées, c'est bien écrit Anse-à-l'Orme. Alors ça m'étonnait un peu de voir que ça a changé le zonage dans la région de l'Anse-à-l'Orme. Il y a à peu près 400 hectares, c'est 365 total projet veut développer 185 si je comprends puis garder les autres.

2300 Mais comme ça, si c'est désigné rouge comme une aire protégée ça doit rester une aire protégée. Ça c'est le principe fondamental de la conservation parce qu'il y avait des raisons pour lesquelles on a décidé, le Comité anciennement des 30 dernières années. Ils ont choisi de décider de faire une désignation de l'Anse-à-l'Orme.

2305 Bon, c'est tellement significatif, en tout cas, si on voit l'étude de biodiversité qui était faite quand c'était organisé par la Fondation David Suzuki. Il y avait des biologistes de l'Université du Québec à Gatineau qui ont fait cette étude. Ils ont déterminé 270 espèces comme nombre d'espèces.

2310 Il faut vraiment avoir plus de détails sur le nom de chaque espèce mais ils ont trouvé des espèces assez rares comme le acer nigrum ça c'est l'érable noir. Ça c'est très important. Avec cette espèce, seulement cette espèce ils ont conservé les Bois de Chomedey, par exemple à Laval, ça fait 20 ans.

2315 Et puis, il y a deux jours, l'Organisation de la Conservation de la nature au Canada a annoncé les 6 000 hectares à conserver pour l'ancien terrain de Louis-Joseph Papineau, la famille Papineau à Montebello. Et ça c'est seulement 170 espèces.

2320 Si on voit, il y a plus d'espèces à l'Anse-à-l'Orme qu'identifiées dans ce grand espace. Alors

2325

c'est vraiment significatif. Si on fait la comparaison avec un petit espace vert comme Terra Cotta, ça c'est bon pour la nature, pour les gens qui veulent randonner, pour récréation tandis que ça c'est bon pour la récréation ainsi que la préservation de la faune et des animaux, les prédateurs, les oiseaux. Il y a 10 espèces d'hiboux qui sont très importantes et les plantes vertes aussi, ils ont des plantes que le Jardin botanique n'a jamais vues à Montréal depuis longtemps. Et ça c'est tellement significatif.

2330

Et comme Montréal, c'est le centre des Nations-Unies pour la conservation biodiversité, il faut respecter. Ça c'est le mot le plus important que je vais présenter. Il faut respecter notre patrimoine naturel. Et même il y a la loi de patrimoine naturel au Québec et ça c'est la justification pour la préservation des terrains de Papineau à Montebello, les 6 000 hectares et ça doit être la justification pour préserver complètement les 400 hectares ici, le 365 plus la petite bande qui est déjà préservée.

2335

Alors si on voit l'Atlas de biodiversité au Canada, au Québec. Si on a plus de 115 espèces, on peut vraiment considérer comme un parc national. Comme ça Anse-à-l'Orme est juste ici à côté et c'est très important, il y a des autres espèces comme ça, les autres sites de projet de réserve de biodiversité et des autres catégories. Mais au niveau des espèces naturelles c'est vraiment significatif.

2340

Ça c'est l'histoire que je viens de raconter avec le terrain de Papineau et la comparaison. C'est très significatif. Ça été annoncé il y a deux jours sur la journée de l'Environnement, le 5 juin et ainsi que les très belles forêts de l'érable noir, une espèce vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec.

2345

Il faut prendre note de cette loi et c'est très important de la suivre. En principe, en l'esprit même si on peut jouer des choses avec les petits règlements au niveau municipal, il faut vraiment capturer l'esprit de ça parce que, comme je suis d'accord j'ai été dans quelques présentations et il y a quelques jours le Maire Marinacci a dit que c'est vraiment si on a la volonté politique on peut le préserver.

2350

Et c'est l'histoire que j'ai vu ici à Pierrefonds, j'ai reçu de ma collègue madame Bond une carte de Cap Saint-Jacques, le plan était de développer le Cap Saint-Jacques aux années 60. Alors c'est seulement les séances publiques comme ça, les discussions qui ont décidé, bon c'est une bonne idée de préserver Cap Saint-Jacques.

2355

Comme on a tellement peu d'espace comme les autres ont dit, il faut vraiment préserver tout ce qu'on a au niveau des espaces verts et développer les brown fields, ce qui est déjà industriel. On a la bonne chance maintenant pour les développeurs aussi. Ils ont annoncé les 43 hectares à

2360

2365 Blue Bonnet qui vont être disponibles dans les prochaines cinq années. Je recommande que le Borough de Pierrefonds décide de parler avec les développeurs et les encourager de changer le projet dans un espace qui est déjà développé. Il ne faut pas détruire les espaces verts surtout pas un espace tellement significatif que l'Anse-à-l'Orme.

2370 Les oiseaux comme les hiboux, je vais les montrer le type d'hibou ici est 10 espèces d'hiboux par exemple, ça c'est une. C'est vraiment, ils ont besoin d'un grand espace pour la chasse pour capturer, pour vivre. Et il y a des oiseaux migratoires aussi et il faut vraiment avoir des espaces. Si on fait l'élimination de cet espace, ce n'est pas quelque chose que si on prend un espace vert, les oiseaux peuvent changer. Toutes les espèces sont différentes. Les gens qui ne sont pas biologistes, ils ne sont pas au courant de ce fait. Un oiseau ne peut pas, si on coupe un arbre, l'oiseau ne peut pas seulement trouver un autre arbre et survivre avec les mêmes choses, non, c'est beaucoup plus difficile.

2375 Et on va avoir de la mortalité augmentée si on change les espaces. On a vu ça avec le terrain de golf de Dorval l'année dernière et avec la pression au moins, ils ont laissé une centaine d'arbres et il y avait des espèces, 32 espèces là quand on a fait l'inventaire. Je crois qu'il y a presque la moitié qui reste des espèces migratoires.

2380 Mais ici avec L'Anse-à-l'Orme, 200, les oiseaux 170 espèces et 270 au total avec les animaux et ça c'est pas le total, il y a plus c'est sûr parce qu'on ne compte pas les insectes et c'est un écosystème, c'est lié, c'est un réseau, c'est très important si on prend une espèce de l'écosystème, ça peut tomber. L'habitat c'est très important, le type d'habitat avec les plantes et comme ça, on a l'anse, on a la forêt, juste à côté c'est très bon pour les grandes espèces comme les hiboux.

2390 Alors c'est ce que je veux dire, je recommande comme le maire Marinacci et Christina MacIntyre de laisser, de faire un moratoire sur le développement des espaces verts et surtout avec ça encourager, il faut faire les négociations comme le maire a dit, il a fait Île-Bizard, avec la volonté politique, on peut le faire et c'est ce qu'il faut.

2395 On a les scientifiques, comme moi, qui peuvent faire les études ou travailler avec les gens qui ont fait les études des effets environnementaux, mais il faut vraiment avoir la volonté aussi et la conscience, c'est une question de conscience comme monsieur Fletcher a dit dans sa présentation, il y avait une lettre écrite par le directeur de la Convention du Bureau de biodiversité, il faut vraiment - au Maire Coderre, il faut vraiment qu'on respecte la nature, qu'on respecte la biodiversité surtout pour Montréal parce que c'est le centre en effet de biodiversité au niveau des Nations-Unies, c'est le centre, c'est très important.

2400

2405 Ça c'est la loi ici des espèces vulnérables. Ils ont changé un peu cette année, le 1^{er} mars, pour améliorer les lois et comme ça le projet Papineau, ils ont respecté cette loi au niveau fédéral c'est les espèces à risque aussi. C'est un registre, c'est au niveau international aussi. Il y a trois niveaux, quatre niveaux : municipal, provincial, fédéral et international.

2410 Il faut respecter toutes ces conventions et c'est juste logique et comme j'ai dit dans ma petite brief, il faut au niveau écologie, éducation, moi, j'emmène les gens tout près de la nature Techno-Parc par exemple, c'est très proche, il y a des petits étangs avec les oiseaux qu'on peut voir de la voiture. C'est très bon pour eux, ça c'est pour les années qu'ils ont l'accès. Et maintenant, on travaille avec Techno-Parc ça été un petit bleu sur la carte mais, oui, le Techno-Parc est ici à Dorval mais ça va être quelque chose mais au moins ils ne vont pas couper le tout comme on propose à L'Anse-à-l'Orme, couper la moitié.

2415 Développement durable, développement soutenable, je crois qu'il y a des gens peut-être le maire aussi qui pensent que c'est une balance. On peut faire la moitié économique, la moitié conservation, ça ne marche pas comme ça au niveau écologique. Il faut vraiment regarder l'écosystème comme un organisme, une fonction avec un réseau des organismes et c'est très important de garder surtout avec L'Anse-à-l'Orme comme j'ai dit avec les reptiles et les faucons, les hiboux, ça c'est le bobolink c'est très important aussi. Il y a des espèces rares qu'ils ont écrit dans ce rapport.

2420 Alors ces rapports ont besoin d'une autre étape, mais qu'est-ce qui est arrivé les auteurs de ces rapports, ils étaient barrés de mettre le pied à L'Anse-à-l'Orme.

2425 C'est incroyable parce que le développeur et ça c'est le dernier point c'est le zonage. C'est ça le problème avec le zonage. On parle de danger avec les flood plains, le problème d'inondation cette année et il y a une petite carte qui était déjà faite par Radio-Canada mais ça on a besoin de quelque chose de plus précis et c'est sûr que ça va être un problème pour tout le développement.

2430 Mais le principe fondamental au niveau de biodiversité, il faut le garder tout et le dernier fichier avec le zonage parce que comme ça les 400 hectares et j'ai parlé de Blue Bonnet okay, Anse-à-l'Orme, les espèces, o.k. la dernière carte parce qu'il y avait tellement de cartes qui me choquent un peu parce que, une carte, la première carte c'était conservé et 2010, la moitié était zonage pour construction des maisons individuelles H-1, 2 et ça c'est le plus récent.

2435 Ça c'est le zonage mais il y avait pas de consultations publiques d'après monsieur Marinacci et les autres, il y avait pas quelque chose vraiment de discussion et en effet, une fois qu'une surface est désignée nature, il faut vraiment la garder comme nature, on ne peut pas couper, couper, comme ça, sinon tout serait pavé, Cap Saint-Jacques n'existerait pas et ce n'est pas la

2445 faute des développeurs parce que naturellement, ils veulent gagner de l'argent, ils veulent développer mais si on voit John Muir, le fondateur de Club Sierra, c'est lui qui a pris le Président Théodore Roosevelt, il y a cent ans pour créer les parcs nationaux aux Etats-Unis, les Yosemite et tout ça. Comme ça on a la volonté politique liée avec les scientifiques, les naturalistes et on réussit; sinon, on n'aurait pas ici un bon système de parcs. Moi, j'ai travaillé avec Parcs Canada auparavant aussi, ce qui est le même système.

2450 Alors ça c'est ma présentation, si vous avez des questions.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Oui. Alors on vous remercie beaucoup. J'aimerais peut-être - parce que vous y avez référé à deux reprises - que vous nous parliez un peu de l'expérience que vous avez à Dorval?

M. GARY SPILLER :

Dorval ça c'était différent parce que c'était un terrain fédéral.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. GARY SPILLER :

2465 Alors on avait beaucoup d'efforts au niveau, avec la Ville, le Maire, provincial et on a écrit à madame McKenna, le ministre de l'Environnement et Changements climatiques et la loi n'était pas assez forte l'année dernière. Maintenant c'est plus fort.

2470 **LA PRÉSIDENTE :**

Décrivez la problématique?

M. GARY SPILLER :

2475 Ah, parce qu'il y avait 300 arbres au moins 300 arbres qui avaient plus de 100 ans et c'était une espèce importante. Un endroit important pour la migration des petits oiseaux, les oiseaux qui vont à la Baie-James l'été puis ils vont faire les nids là-bas puis ils restent et c'est très important d'avoir les anciennes, c'était même pas les grands arbres qui étaient les plus importants c'étaient les petits arbres.

2480

2485 Et heureusement, ils ont gardé des petits arbres parce que c'est juste après les repousses, le *day care*, parce qu'ils ne veulent pas que les petits seraient choqués par la coupe des arbres. Ils ont coupé subitement il y a un an puis une centaine d'arbres, illégalement, ils n'avaient pas le droit de le faire. Il n'y a aucune consultation publique comme vous avez ici. Comme ça j'apprécie beaucoup votre système et j'apprécie aussi le fait que vous avez dit qu'on peut améliorer, vous allez accepter les suggestions pour l'améliorer pour le feedback, pour le follow-up comme une des brochures a dit que Los Angeles, ils font une étude sur le zonage, les règlements de zonage et il y a des normes internationales, des standards qu'il faut vraiment peut-être coordonner avec.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour clore sur Dorval, pourquoi on coupait les arbres?

2495

M. GARY SPILLER :

2500 Ils voulaient faire utiliser pour faire une station. Si vous allez à Dorval vous allez trouver l'autobus 204, ça passe juste par Check Point Charlie, c'est comme une express, ça s'appelle Check Point Charlie et c'est vraiment quelque chose pour les camions pour inspection des camions. Ce n'était vraiment pas nécessaire. Il y avait tellement d'espace sur l'aéroport mais ils veulent ça.

2505

2505 Et maintenant, on espère que le Techno-Parc va être coordonné au même niveau parce qu'on ne veut pas des grands oiseaux sur l'aéroport, mais on veut la nature aussi. Comme ça, c'est résidentiel c'est juste à côté.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci.

2515

LE COMMISSAIRE WOLFE :

2515 In your PowerPoint presentation earlier on, you had a table species distribution IUCN categories and if I understood correctly you were saying, if you could go back to that, it's one of the first. I'll ask another question while he's doing that.

2520

From your written brief, completely different subject.

2520

M. GARY SPILLER :

Yes.

2525

LE COMMISSAIRE WOLFE :

You talked about the idea of negotiating land swap and you mentioned the Cheval that was done with Cheval Blanc. Can you talk a bit about how that process went forward and what was some of the benefits and the things that you would think that would be possible lessons from L'Anse-à-l'Orme, from Cheval Blanc that could be used?

2530

M. GARY SPILLER :

Well I don't Green Coalition was involved with Cheval Blanc that's another issue I have with the system. It would be better if we had more of a discussion and debate among the people here and also trying to get more people at these sessions but from what I know of Cheval Blanc, what I've read, they did a land swap, they offered the developers some land in Montreal and of course the developers took it because the land was worth more money and then instead of developing it, he just sat on it for a few years and flipped it so he made a lot of money. He was happy and Cheval Blanc is somewhat protected. There's a lot of swamp land there so it's not something that – anyway there is impressed precedent there.

2535

2540

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Now that your presentation is up, if you could go forward to that table.

2545

M. GARY SPILLER :

This graph you mean?

2550

LE COMMISSAIRE WOLFE :

No, no, you have... that table. Yes.

2555

M. GARY SPILLER :

The graph, yes.

2560

LE COMMISSAIRE WOLFE :

You went by it so quickly that I...

2565

M. GARY SPILLER :

I'm sorry.

2570

LE COMMISSAIRE WOLFE :

You said and what I wondered, you seem to be saying if you have 100 species, it becomes a national park but who makes that... who is saying this?

2575

M. GARY SPILLER :

This is the biodiversity Atlas of Quebec.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

2580

Is there a government policy that says if there are 100 species, it becomes a national park?

M. GARY SPILLER :

2585

I'm not sure. I don't think so. It's more a political will, it's more you know.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

So this is, okay.

2590

M. GARY SPILLER :

This was made by scientist.

2595

LE COMMISSAIRE WOLFE :

That was your opinion, you were expressing.

2600

M. GARY SPILLER :

Yes.

2605

LE COMMISSAIRE WOLFE :

When you said it, it was your opinion.

2610

M. GARY SPILLER :

Well, it's a justification that's being used as justification and once you get up to 170 species, then.

2615

LA PRÉSIDENTE :

You should think about it.

M. GARY SPILLER :

2620

Yes. I think most of the national parks in Quebec have a 170 species that's what they're saying. They've done the inventory.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

2625

And who is they?

M. GARY SPILLER :

2630

The Quebec Government. You know this is not IUCN, this is the Gouvernement of Quebec.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Okay, thank you. That was the question I was asking. Okay. Thank you.

2635

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que c'est tout. Alors il me reste à vous remercier.

2640

M. GARY SPILLER :

Merci beaucoup.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Et je vous demanderais de voir avec madame Wells à ce que les documents additionnels que vous avez apportés soient versés sur le site de l'Internet.

2650

M. GARY SPILLER :

Oui, oui. O.K.

2655

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Est-ce que madame Rosa Laframboise est arrivée. Elle ne viendra pas. Alors on termine avec la présentation de Monsieur Spiller. Alors non seulement cette consultation d'aujourd'hui, mais on termine les auditions en général.

2660

Avant de terminer, je laisserais nos collègues de la Ville de Montréal faire les rectifications qu'ils souhaitent faire. Monsieur Legendre.

Bonjour.

2665

M. PIERRE LEGENDRE :

Bon après-midi.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. PIERRE LEGENDRE :

2675

On est tous contents que quand même ça se termine après huit séances. Moi, j'avais juste trois petits points.

2680

Au début de l'après-midi, il a été question des champs, des friches effectivement donc dans le territoire de Pierrefonds-Ouest, il y a des anciens champs agricoles qui avec le temps

deviennent des friches à mesure que les arbustes et les arbres prennent place.

2685 Je voulais mentionner que c'est important effectivement de garder des espaces ouverts pour ce qu'on appelle l'établissement d'une mosaïque de milieux naturels et on ne voudrait pas nous en tout cas, au Service des parcs, dans notre façon d'agir, on ne veut pas que tous les espaces protégés deviennent des forêts centenaires ou là les arbres auraient poussé sans fin, on veut qu'il y ait des espaces variés et parmi les espaces variés il y a des friches et des milieux ouverts qui sont les lieux de prédilection pour certains oiseaux, certains petits mammifères.

2690 Et lorsqu'on a un parc nature, et c'est le cas dans l'est de Montréal, à Pointe-aux-Prairies, c'est aussi le cas à Cap Saint-Jacques ici dans l'ouest de Montréal.

2695 On a dans certains cas l'obligation d'intervenir sur le territoire pour faire en sorte d'éviter qu'un champ devienne une friche et qu'une friche devienne une forêt. Le terme pour ça c'est le stoppage de la succession écologique.

2700 Et, entre autres, à Pointe-aux-Prairies, à Pointe-aux-Trembles de temps à autres, on engage carrément un agriculteur qui vient avec son équipement puis faire la coupe des herbes pour ne pas, au fil des années, on se retrouve avec des espaces qui deviennent des forêts.

2705 Donc, c'est bien de voir à protéger à Pierrefonds-Ouest les grandes forêts mais c'est bien aussi de prévoir qu'il y ait des espaces ouverts et puis là, sans revenir là-dessus dans le 180 hectares qui est consacré à la conservation, il y a des espaces pour ça.

2710 L'autre point, en termes d'hydrologie, il y a aussi été question d'hydrologie au début de l'après-midi. Je voulais juste bien faire comprendre à tout le monde que le drainage du site dont on parle ne va pas tout au complet dans la Rivière-à-l'Orme et je pense que vous allez avoir dans le mémoire qui a été déposé par monsieur Bernard Lefebvre de CDGU. J'ai cru comprendre que son mémoire il y avait aussi le rapport complet, le plan de drainage qui a été fait.

2715 Alors vous allez pouvoir voir en regardant attentivement dans ces documents le partage des eaux et de mémoire, je pense que c'est le quart ou le tiers du territoire de 185 hectares qui serait drainé vers l'ouest, vers la Rivière-à-l'Orme et les aménagements qui seraient faits pour le drainage du site, c'est ceux qu'on trouve au niveau du Ruisseau A. Vous vous souvenez du Ruisseau qui est en bas ici, en tout cas, peu importe, vous savez c'est où le Ruisseau A, c'est le ruisseau qui s'en va vers l'ouest, vers la Rivière-à-l'Orme.

2720 Et on parlait d'équipement pour gérer les eaux de ruissellement. Il y aurait aménagement de bassins de rétention. Les bassins de rétention qui ne sont pas des marais qu'on va protéger mais

bien un équipement bâti de main d'homme pour retenir des eaux, un peu comme c'est le cas au Lac de l'Héritage, où est-ce qu'on parle à cet endroit là d'un bassin de rétention et non pas d'un marais.

2725

Donc, je voulais aussi mentionner que c'est des choses importantes à considérer et encore une fois ne pas oublier que la zone de développement n'est pas l'objet d'inondation encore Monsieur Spiller, c'est ça, oui Monsieur Spiller montrait une carte de l'étendue de l'inondation qu'on a eu cette année. Remarquez bien donc que c'est la Rivière-à-l'Orme et ses abords qui ont fait l'objet d'inondations et non pas le secteur de Pierrefonds-Ouest.

2730

Un dernier point, Monsieur Spiller vient tout juste de nous dire qu'en 2004, on avait identifié L'Anse-à-l'Orme comme un espace protégé et qu'aujourd'hui en 2017 là on remettrait en question ce statut de protection. Il faut bien comprendre qu'en 2004, lorsque la politique des milieux naturels a été adoptée par la Ville de Montréal, on avait déjà à ce moment-là un certain nombre d'espaces qui étaient déjà protégés et notre réseau de grands parcs fait partie des espaces protégés.

2735

Et vous voyez la zone, la petite bande qui longe le chemin de L'Anse-à-l'Orme, c'était il y a déjà longtemps un espace protégé donc ce qu'on fait au fil des années c'est qu'on agrandit le parc de L'Anse-à-l'Orme mais il n'y a jamais été question de remettre en question le statut d'aire protégée du parc de L'Anse-à-l'Orme. Au contraire, on veut poursuivre l'agrandissement du parc L'Anse-à-l'Orme et puis là c'est là qu'on va en venir à avoir notre grand espace de conservation dont on parle qui ferait 1 000 hectares et que certains verraient comme étant un futur parc national.

2740

Donc, il n'y a pas de contradiction entre le fait qu'en 2004 on parlait de L'Anse-à-l'Orme comme un espace protégé puis qu'aujourd'hui en 2017, on voit du développement qui pourrait se faire, on voit aussi des agrandissements qui sont considérés pour augmenter les espaces protégés.

2745

Je pense que mon collègue, Monsieur Massie, a aussi un point à apporter.

2750

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Monsieur Massie.

2755

M. ÉRIC MASSIE :

Donc, la précision que je veux faire c'est par rapport justement au zonage qu'on a présenté. On avait dit que ça n'avait pas fait l'objet de consultation, ce qui est faux. En fait, ce zonage-là découle de la concordance du schéma d'aménagement.

2760

2765

En fait, ce qui est arrivé avec une nouvelle zone, on a agrandi les zones de conservation comme vous pouvez voir la zone E-2-110.1 c'est ce qui est venu redécouper en fait toutes les zones existantes qui étaient affectées justement à l'usage d'habitations résidentielles à base densité. Et avec aussi l'exigence d'augmenter la densité à 35 logements à l'hectare, on a fait un ajustement de la zone en fait, au niveau de ce qu'on appelle le coefficient d'occupation du sol, on a augmenté le maximum possible sur les grilles de spécifications qui sont relatives aux zones.

2770

Et en fait, si je peux juste faire une dernière remarque, les zones en fait qui sont, comme qu'on peut voir, oui, effectivement, il y a des nouvelles zones qui sont apparues à cause du découpage d'une, c'était une grande zone qui englobait finalement pratiquement tout le territoire développable.

2775

Il faut aussi considérer qu'il n'y a pas eu de changement au niveau de l'usage, ni au niveau des typologies permises au niveau de la construction dans le sens que, on n'est pas allé de l'avant c'est-à-dire à zoner en fonction d'un futur projet. En fait, on a zoné en fonction de la réglementation qui était prévue au niveau du schéma d'aménagement et non au niveau d'un projet résidentiel donc c'est pour ça qu'on se retrouve avec les mêmes types d'usage qui sont permis et donc les mêmes types aussi, les mêmes normes d'implantation qui étaient déjà prévues auparavant dans l'ancien règlement de zonage avant la concordance.

2780

LA PRÉSIDENTE :

2785

Merci beaucoup. Alors donc – c'est ça les règles du jeu. Non, non, je vous laisse applaudir. Alors donc les auditions des mémoires sont terminées aujourd'hui.

2790

Mes collègues et moi de même que notre analyste allons commencer dès lundi d'ailleurs on se réunit pour ça, analyser l'information reçue et les opinions qui nous ont été communiquées.

Le rapport de la commission va être présenté par la présidente de l'Office aux élus municipaux en septembre et sera rendu public deux semaines après le dépôt.

2795

Je veux remercier toutes les personnes qui ont soutenu les travaux de la commission, Madame la sténographe, Monsieur le responsable du son, tout le personnel de l'Office. Je remercie aussi les représentants de l'Arrondissement et de la Ville qui ont fait les rectifications souhaitables au fur et à mesure qui nous ont accompagnés dans la démarche

2800

Je veux remercier aussi tous ceux et celles d'entre vous qui avez assisté à peu près, je pense qu'il y en a d'entre vous qui ont assisté à toutes, toutes, toutes ou en tout cas au deux tiers des auditions.

2805 Et je remercie en particulier les personnes qui sont venues présenter leur mémoire, qui ont pris la peine d'en écrire un - parce que quelques personnes ont, un grand nombre en tout cas, le double des personnes n'a pas présenté, n'est pas venu alors ça veut dire qu'il y en a le tiers qui est venu ici. Celles qui se sont déplacées, je veux saluer votre courtoisie et votre patience.

I thank you for coming and also for your courtesy and patience.

2810 Alors je vous souhaite une bonne fin de journée aussi et une bonne fin de semaine.

Merci beaucoup.

2815 _____

2820

2825

2830

2835

2840

2845

2850

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténotypie, le tout selon la loi.

2855

ET J'AI SIGNÉ :

2860

Cindy Lavertu _____

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels